

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance extraordinaire du****Jeudi 6 septembre 2012**

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

9e séance

de la législature

2011 - 2016

Présidence : **M. Pierre-Alain MEYSTRE**, Président

Sont présents : 44 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Laurence HASSLER
 Claudia PERRIN
 MM. Michel BERTHOLET
 Erik CHOU
 Christophe GUENAT
 Pierre-Olivier HORNUNG
 Bernard MOTTET
 Jean-Luc PEREY
 Henri PISANI
 Frédéric QUIBLIER
 Pierre VILLARD
 Aldo WITTMER

Absents non excusés : Mmes Marianne PERRIARD
 Astrid PINGOUD
 MM. Jean-Claude PROGIN
 Fabio SKORY

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

La salle peinant à se remplir, il est à peine plus de 20 h. lorsque **M. Président Pierre-Alain MEYSTRE** ouvre cette séance extraordinaire de notre Conseil. Il salue la présence, pour la Municipalité, de **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **MM. les Municipaux Denis FAVRE** et **Luigi MANCINI**. **Mme la Municipale Christine CANU** et **M. le Municipal Daniel CROT** sont excusés. Il accueille aussi **M. Jacques BAUDET**, représentant du SDNL, la presse et notre fidèle public, particulièrement nombreux ce soir.

Il relève encore la présence de M. le Député François BRELAZ de Cheseaux, ses collègues MM. Gérard MOJON, du Mont-sur-Lausanne et Claude Matter, d'Epalinges, sont excusés.

En préambule, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** déclare : « A séance extraordinaire, ordre du jour particulier. Vous avez certainement remarqué un certain nombre de modifications ou de manques par rapport à notre ordre du jour standard. Il ne s'agit par d'un oubli de votre tout nouveau président, mais d'une volonté de traiter ce soir uniquement le sujet SDNL. Il n'y a par conséquent ni les communications des commissions ni les divers. Quant aux communications de la Municipalité et du Bureau, elles sont ramenées à l'essentiel. Nous reviendrons aux affaires courantes lors de notre prochaine séance du 11 octobre. »

Ordre du jour

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE demande si l'ordre du jour faisant l'objet de la convocation du 22 août 2012 appelle des commentaires ou des modifications. Cela n'étant pas le cas, il est admis tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2012
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Impacts du SDNL et du PALM sur Romanel
 1. Développement
 2. Infrastructures
 3. Financement
 4. Calendrier

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 44 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2012

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Personne ne désirant prendre la parole, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe au vote.

VOTE : le procès-verbal est accepté sans modification à la majorité (1 abstention)

avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce qu'en raison du caractère extraordinaire de la séance, il n'y a pas de communications municipales urgentes, qui seraient de toute façon bonnes, par exemple l'installation d'un bancomat. Il passe néanmoins rapidement la parole à son collègue qui désire donner quelques informations sur les travaux à Prazqueron.

M. le Municipal Luigi MANCINI annonce que les travaux de la salle polyvalente sont terminés. Il demande encore un peu d'indulgence aux utilisateurs car certains détails doivent encore être mis au point. Il est clair aussi que des adaptations doivent être faites au niveau des locations et la Municipalité présentera, lors de la prochaine séance du Conseil, ses prérogatives en la matière. Il fait encore part de la bonne nouvelle concernant les finances. Après avoir rappelé que le Conseil a voté un crédit de CHF 5'428'300.-, il peut annoncer que les travaux adjugés à ce jour s'élèvent à CHF 5'335'110.-, soit un bonus de CHF 93'190.-. De plus, les divers et imprévus de CHF 148'500.- n'ont pas été utilisés à ce jour.

Ce bon fonctionnement est dû à la collégialité et surtout à la Municipalité qui suit de manière très proche la réalisation de ce préavis, ainsi qu'à la commission de construction composée de notre architecte M. Longchamp et M. Auer du bureau technique communal, qui font un excellent travail. Il en est de même bien sûr des mandataires pleinement impliqués dans ces travaux.

4. Communications du Bureau

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE prend brièvement la parole en guise d'introduction à la nouvelle tâche qui l'attend en sa qualité de président du Conseil. Pour une première séance, il aurait bien sûr souhaité une mise en route un peu plus tranquille avec un trottoir où tout le monde est d'accord, un règlement où tout est décidé par le Canton et quand même juste un préavis avec 2 ou 3 interventions, histoire de se mettre gentiment dans le bain.

C'est pourtant un commencement de mandat qui démarre avec une séance extraordinaire pas vraiment simple à gérer et organiser, sans oublier le premier souci : se souvenir du nom de chacun. Notre nouveau président va essayer de mettre en pratique quelques trucs qu'il a imaginés, mais il demande quand même un peu d'indulgence pour ses débuts.

M. le Président tient encore à revenir rapidement sur la célébration du 1^{er} août où la soupe a été comme d'habitude excellente, où une population nombreuse était présente et où un orage mémorable a ponctué la séance des discours. Il remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré ce jour-là, avec une mention spéciale à la Municipalité qui a tout fait pour que la fête puisse se dérouler à Prazqueron en dépit des travaux.

Il adresse encore un souhait quant à la bonne marche du Conseil pour ces prochains mois où les travaux qui l'attendent comprendront plusieurs sujets difficiles, voire brûlants, qui pourraient diviser l'assemblée. Il est important que le respect soit l'apanage de tous, on peut attaquer et défendre des idées mais pas des hommes. Il rappelle l'article 30 du Règlement du Conseil concernant la police de l'assemblée qu'il n'hésitera pas à appliquer si nécessaire. Il conclut : « Et surtout, quels que soient vos différends dans cette salle, une fois franchie la porte, redevenez des citoyens heureux de Romanel ! »

5. Impacts du SDNL et du PALM sur Romanel

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE rappelle que cette séance a été voulue par les groupes du Conseil afin d'obtenir des informations directes par notre Municipalité et surtout pour avoir un vrai débat, au sein de notre Conseil, sur l'avenir de notre Commune. Début juillet, les présidents de groupe, la Municipalité, M. Jacques BAUDET pour le SDNL et le bureau se sont réunis pour établir les modalités de cette séance que M. le Président expose en soulignant encore le temps qui est imparti aux divers exposés et aux discussions inhérentes qu'il faut absolument respecter.

M. le Président précise encore qu'un procès-verbal de la séance sera tenu, mais qu'il ne s'agira pas d'une transcription mot à mot et que seules les idées générales seront consignées.

Ce soir, il n'y aura pas de vote, même indicatif, notre règlement ne le permet pas.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER ajoute que la Municipalité, ainsi que le SDNL, dont il obtient immédiatement le feu vert par M. Jacques BAUDET, mettront à disposition des Conseillers, en pièces jointes au PV, les "slides" que l'une et l'autre vont présenter ce soir sur deux écrans.

Il passe immédiatement la parole à **M. Jean-Pierre SUEUR**, Syndic du Mont, mais surtout Président du SDNL et du GROFIL, que nous avons l'honneur de recevoir parmi nous ce soir.

Celui-ci nous expose dans une courte présentation les généralités du PALM et du SDNL dans le but d'expliquer et de répondre aux préoccupations non négligeables des habitants des villages concernés par les projets lorsqu'on leur annonce, par exemple, que d'ici 2030 il y aura quelque 115'000 habitants-emplois de plus dans le périmètre de l'agglomération (problèmes de trafic automobile déjà saturé, transports publics mal adaptés en quantité et capacité, etc.).

Il est du devoir du SDNL d'expliquer que tout sera fait afin d'assurer aux habitants une qualité de vie au moins identique à celle que nous avons actuellement. Nous y arriverons parce qu'il s'agit d'un projet à l'échelle régionale où nous pensons agglomération et non plus commune uniquement et où les débats dépassent les clivages partisans et la politique politicienne, ce qui permet d'apporter des réponses adéquates et cohérentes.

Il fait ensuite une présentation des projets et développements prévus dans notre secteur qui sont en partie coordonnés par le SDNL qui recouvre 12 communes en soulignant, en conclusion, l'importance d'expliquer et communiquer avec tous les acteurs concernés.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER, M. le Municipal Denis FAVRE et M. Jacques BAUDET prennent ensuite le relai pour présenter de manière détaillée les concepts et projets prévus, projetés sur écrans et joints au présent procès-verbal, et répondre aux questions, regroupées en 4 thèmes généraux, que leur ont soumises les présidents de groupe et qui ont été communiquées à tous les membres du Conseil.

1) Développement

1. Quelle est la densité par année, avec quels types d'habitation et quel niveau de revenu fiscal escompté, en mentionnant la situation actuelle et celle souhaitée ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER présente divers tableaux et graphiques sur l'évolution et le développement de la population et les commente, notamment les nombreux chiffres avancés. Il souligne qu'à leur vue on voit que ce n'est pas une secousse comme certains le croient. Les arrivées se déploient sur une période étalée. Les divers plans de quartier et sites communaux concernés sont aussi évoqués de même que les données concernant les emplois.

M. Jacques BAUDET fait à son tour une présentation à l'écran de graphiques et tableaux concernant la densité et les types d'habitations. Il les commente de façon détaillée, particulièrement tout ce qui concerne les divers quartiers actuels et futurs de Romanel, en citant également des comparaisons avec d'autres communes environnantes.

M. le Municipal Denis FAVRE aborde le volet fiscal de ce futur développement et présente également quelques tableaux qu'il commente. Il annonce que la planification financière demandée depuis longtemps par la Commission des finances est en phase d'aboutissement puisque des derniers paramètres y ont été apportés lors de la séance de la Municipalité de lundi dernier.

Pour les personnes physiques, dans les 10 prochaines années, on s'aperçoit que le revenu fiscal est directement lié à l'augmentation du nombre de personnes, mais que le point d'impôt ne bouge quasiment pas.

Pour les personnes morales, on remarque qu'il y a un lien évident entre la création d'emplois et les revenus de l'impôt.

2. Est-ce que le déplacement de la zone artisanale du Marais vers La Sauge est un acquis pour la Municipalité et y a-t-il une faisabilité de réalisation rapide de la zone artisanale de La Sauge ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER exprime son regret et celui de toute la Municipalité mais doit convenir que l'abandon du Marais est inéluctable. Il fait un historique de toute l'affaire qui occupe notre Commune depuis de très nombreuses années et des pérégrinations avec le Canton. Il commente les études faites dans les Chantiers 1, 2 et 4 et conclut que La Sauge est désormais ce que l'on appelle maintenant un site stratégique d'intérêt cantonal qu'il faut empoigner rapidement.

M. Jacques BAUDET présente encore à ce sujet quelques cartes et plans qu'il commente. Les divers enjeux, facettes, planifications et surtout contraintes du projet sont abordés avec des dates de réalisation probables, mais forcément sujettes à des effets politiques qui pourraient ralentir le processus (référendum par exemple). Il conclut en disant qu'avant 2018 il ne devrait rien se passer à La Sauge !

3. Avez-vous prévu des alternatives de développement hors du SDNL en cas de prolongation de la réalisation des projets ou de refus de certains préavis ? (ex. : modification du calendrier figurant au SDNL et mise en avant du Cousson)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER informe que le calendrier est de compétence communale. L'ordre des PPA a un impact sur la réalisation des infrastructures dont le planning doit être coordonné avec les autres partenaires : communes voisines, Canton, Confédération, etc.

DISCUSSION

Mme la Conseillère Brigitte FAYET demande un éclaircissement concernant le CUS et le IUS évoqués par **M. Jacques BAUDET** dans ses explications concernant la densité. Celui-ci répond que le QUS est le Coefficient d'utilisation du sol (rapport entre la surface utile de plancher et la surface du terrain). Le IUS a la même signification mais c'est la nouvelle appellation : Indice d'utilisation du sol.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR déclare que, si elle a bien compris, c'est Lausanne qui a proposé de remplacer Le Marais par La Sauge et quels ont été alors ses arguments ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER fait observer qu'il s'agit plutôt du Canton. C'est le SDNL qui a diligenté toutes les études. Le Chantier 1 qui était la base de travail de départ comprenait Le Marais que Romanel défendait bec et ongles. Avec l'évolution des Chantiers 2 et 4, Le Marais n'a plus trouvé grâce aux yeux du Canton et n'a plus aucune chance de succès.

M. Jacques BAUDET précise encore que ce sont les mandataires, lors des diverses études, qui ont suggéré cette rocade en demandant d'abord s'il y avait l'obligation de maintenir Le Marais comme élément intangible de l'étude. Face à une réponse négative, ils ont fait des propositions, dont celle de La Sauge. Il explique encore qu'il y a 2 groupes de travail dont un formé de techniciens de Communes et du Canton et l'autre, décisionnel, formé de représentants de Communes et du Canton. Il n'y a pas de prédominance d'une personne sur une autre ou d'un groupe sur un autre.

D'autres informations détaillées sont encore données sur le fonctionnement de ces groupes, la volonté de discussions, de négociations et de concertations qui les animent et sur la volonté des mandataires de promouvoir absolument les transports publics (selon une carte présentée à l'écran) qui sont le fer de lance pour le développement d'une zone d'activité comme La Sauge.

M. le Conseiller Thierry HENRY revient sur le tableau de l'évolution du nombre d'habitants de Romanel où il relève que d'ici 2018 il y aura environ 1'500 personnes de plus. Sachant que l'on a un problème structurel au niveau des finances dans la Commune puisque l'on n'a pas assez de revenus et que selon **M. le Municipal Denis FAVRE**, même avec un apport conséquent de contribuables, la situation ne changera pas, comment notre Commune va s'en sortir ? Ceci en tenant aussi compte que ce n'est pas avant environ 2020 que nous aurons de nouvelles industries et emplois à La Sauge susceptibles de remplir un peu nos caisses.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond qu'il s'agit d'une question complexe. On ne peut pas construire que des PPE, qui n'ont par ailleurs pas une influence rapide sur la fiscalité, mais que nous devons aussi penser aux jeunes et autres personnes qui n'ont pas des revenus importants leur permettant de payer des loyers élevés ou de devenir propriétaires. Il faut viser la mixité tout en reconnaissant que ce sera difficile pour la Municipalité d'augmenter les rentrées concernant les personnes physiques.

M. le Municipal Denis FAVRE relève que maintenant la Municipalité dispose enfin d'un outil qui lui permet de prendre en compte non seulement des investissements à venir mais qui tient compte aussi des postes de la comptabilité à 2 chiffres. Il permet d'agir sur différents leviers, de voir exactement où l'on en est et, si des investissements ne peuvent être consentis pour diverses raisons, d'y renoncer. Si le Canton venait à presser pour construire, il faudrait alors s'ouvrir à la possibilité d'entrer en négociations afin de recevoir une aide publique pour atteindre les buts fixés.

M. le Conseiller Thierry HENRY revient sur la zone industrielle de La Sauge qui ne devrait pas se faire avant 2018 et pose la question : est-ce qu'il y a d'autres zones qui existent déjà qui pourraient être activées avant. Ce sont les entreprises qui vont nous apporter ce qu'il manque dans la caisse, ce n'est pas le contribuable. Que peut-on faire à courte échéance ?

M. le Municipal Denis FAVRE explique que la Municipalité fait tout ce qu'elle peut pour influencer sur les conditions cadres (routes, accès, etc.) mais que les parcelles et infrastructures concernées sont privées et que la Commune n'a pas d'impact (ex. Boxer).

M. le Syndic Edgar SCHIESSER complète en disant que Romanel n'a pas de terrains. La nouvelle Conseillère d'Etat Béatrice Métreau a d'entrée exprimé la volonté du Canton de mettre des outils à disposition des communes pour les aider à acquérir des terrains pour construire et de les accompagner dans ces démarches. « Les députés aussi doivent nous aider » lance-t-il à l'intention de celui présent dans la salle.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS aimerait savoir s'il y a équivalence au niveau potentiel entre Le Marais et La Saugue ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond au point 3) question 1, page 153 du procès-verbal.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, un des instigateurs de cette séance, remercie toutes les personnes qui ont participé à sa préparation.

Il pose 3 questions :

- il y a actuellement à Romanel 3'000 habitants et 1'200 emplois, ce qui veut dire 30 %. On veut arriver à 6'000 habitants avec 4'200 emplois (selon plan projeté), soit 70 %, alors que M. Jacques Baudet avait parlé d'une moyenne de 15 %. Comment arrive-t-on à ces chiffres ?
- Le SDNL parle d'une densité de 100 à 150 habitants pour notre Commune. Quelle est la position de la Municipalité à cet égard : 100, 110, 150 ?
- Si la zone industrielle doit définitivement s'installer à La Saugue, qu'advient-il du Marais ? Pour mémoire les propriétaires avaient formé une association. Certains ne voulaient pas changer de zone. Faudra-t-il les dédommager ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER se réfère au plan qui montre bien qu'il y a eu des négociations qui ont été faites pour tirer les densités vers le bas sur Romanel et, relativement au territoire lausannois, cela nous pose des interrogations concernant les infrastructures et les circulations. En définitive ce sera bien le Conseil qui aura le dernier mot lorsqu'il votera les divers plans de quartier. La philosophie de la Municipalité a toujours été au minimum.

M. Jacques BAUDET précise encore que les densités ont été fixées par sites stratégiques qu'il indique sur le plan en citant encore d'autres chiffres. Les 15 % cités précédemment concernaient les zones d'habitations telles que Camarès où il n'y a pas seulement des habitants mais également des zones d'activités telles que kiosques, boulangeries, etc. La Saugue ou Le Marais c'est 100 % d'activités.

2) Infrastructures

1. Quelle part en % et en francs sera supportée par la Commune en ce qui concerne tous les équipements publics (collège, garderie, égouts, SI) et la mobilité ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER présente un tableau de 60 investissements possibles jusqu'en 2026, pour 169 millions, sur lequel on voit ce qui serait payé par la Commune, par les propriétaires, par le LEB et par le Canton et la Confédération.

Il donne des explications et indique que c'est un tableau évolutif.

2. Qu'en est-il des collaborations intercommunales (déchetterie, voirie) ?

M. le Municipal Denis FAVRE explique que pour la déchetterie, il s'est approché sans succès de Jouxtenis, alors que Cheseaux est considéré comme trop éloigné. C'est avec Lausanne que la collaboration est maintenant prévue. Des discussions sont en cours. Une déchetterie sera construite en tenant compte des habitants lausannois qui viendront de l'autre côté. Les choses sont à mettre en place, une convention devra être établie, mais tout cela

prend du temps, d'autant plus que le Canton a aussi son mot à dire.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER ajoute : « On ne va pas s'étendre sur ces collaborations intercommunales mais sachez que l'on ne fait à peu près que ça. On passe de séances en séances intercommunales pour la police, les pompiers, etc. etc. »

Puisque notre Commune est potentiellement la plus touchée par la densification et qu'il est prévu une cadence toujours plus rapide du LEB ; que nous avons appris que l'étude de mise en tranchée existe et qu'elle est à disposition, nous vous prions ;

3. De nous fournir cette étude.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER trouve que cette question sous-entend que la Municipalité cache quelque chose. Ce n'est pas le cas puisque l'analyse faite en son temps a été présentée au Conseil et transmise aux Chantiers 1 et 2. Il explique ensuite pourquoi Romanel n'est pas la plus touchée et qu'il faut tordre le cou à certaines affirmations.

M. Jacques BAUDET confirme. Il complète le chapitre des collaborations intercommunales en ce qui concerne l'urbanisation qui touche Lausanne et les communes environnantes, y compris les communes de l'ouest jusqu'à Morges. Il présente un tableau avec les nombreuses poches de développement de couleur, ainsi que des chiffres, qu'il commente.

Les 4 questions suivantes sont ensuite traitées en même temps.

- 4. Pouvez-vous nous donner votre position quant au statut du LEB, soit le maintien de la vision en surface ou l'alternative en tranchée / enterré ?**
- 5. Les futures cadences prévues pour le LEB seront-elles annoncées et mises en place une fois le choix final du statut déterminé ou se feront-elles indépendamment ?**
- 6. Suite à la séance publique ayant eu lieu au Collège des Esserpys et au vu des réactions, la Municipalité est-elle toujours convaincue que la mise en poche de la circulation est la bonne solution et défendra-t-elle toujours cette position ?**
- 7. En ce qui concerne le centre du village et la place de la Gare, quelle est la vision/position de la Municipalité ?**
- 8. Qu'en est-il du tracé de la route de La Sauge et du carrefour du Lussex ?**

M. le Syndic Edgar SCHIESSER rappelle avant tout que le LEB est un chemin de fer privé au sens de la législation fédérale, soumis à l'OFT (Office Fédéral des Transports). Tous les investissements sont pris par le Canton et la Confédération à raison de 50 % chacun. Durant les 12 prochaines années il n'y a aucune trace d'investissements pour la mise en tranchée du LEB à Romanel dans les plans d'investissements. Par contre, ceux-ci comprennent la suppression de tous les passages à niveau.

Au vu de l'état de nos finances, il faut se faire une raison : Romanel ne peut pas se payer la tranchée ! Le développement du LEB passe obligatoirement par la suppression des dénivelés sur le territoire de notre Commune et nous travaillons à fond là-dessus.

M. Jacques BAUDET explique que la cadence 15 minutes se contente d'une monovoie pour le LEB avec des points de croisement. La cadence 7.5 minutes à laquelle le LEB travaille à partir de 2018-2019 se satisfait aussi d'une monovoie mais le nombre de croisements double. Pour une cadence 5 minutes, une double voie est nécessaire du Flon jusqu'à Cheseaux.

D'autres renseignements sont encore donnés avec à l'appui le tableau « monovoie » qui est commenté, de même que le projet de mise en tranchée de l'avenue d'Echallens à Lausanne qui présente une situation tout à fait particulière puisque c'est une route à forte densité de population, bordée de chaque côté de pâtés de maisons d'habitations, où circulent entre 10'000 et 20'000 véhicules/jour, de même que le réseau de bus qui devraient passer à une cadence 3 minutes dès

2015. Y passe encore le LEB, sans oublier la mobilité douce qui doit aussi être prise en compte. C'est le SDNL qui s'occupe de tout ça.

Concernant la séance aux Esserpys, **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** convient qu'il y a eu quelques réactions violentes mais relève fermement qu'il y a aussi eu beaucoup de personnes qui ont compris ce qui se passait. Il donne des explications sur la « mise en poche » et conclut que la Municipalité est persuadée que celle-ci est le seul moyen pour interdire la circulation de transit nord-sud dans cette partie de territoire, ce qui est aussi le souci de l'Association Sauvegardons Romanel. La Commission d'urbanisme est du même avis, par contre elle n'admet pas l'idée de devoir sortir à Camarès et demande que ce soit au Raffort.

Il ajoute que le PDLi et d'autres études sont en train d'évoluer et se rapprochent de la position exprimée par la Commission d'urbanisme.

M. Jacques BAUDET présente sur l'écran le concept de mobilité du Chantier 1 et explique les projets, leur évolution et les contraintes rencontrées, notamment les passages à faune.

Pour ce qui est du centre du village, **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** rappelle qu'il y a eu un crédit d'étude et que celle-ci a déjà commencé. C'est un sujet important. La Commission d'urbanisme s'est déjà réunie, elle a été refroidie par le côté financier du projet et devra examiner sérieusement ce que l'on peut se payer. La discussion reviendra de toute façon au Conseil communal prochainement.

DISCUSSION

M. le Conseiller François MORIER explique que le terme « potentiellement » utilisé ci-dessus n'est pas employé dans un sens mathématique, mais dans un sens large, c'est-à-dire que si par exemple le LEB est à la cadence 5 minutes, automatiquement Romanel, traversé par cette ligne ferroviaire, en subira les conséquences directes. Il en est de même si la densification se fait à l'extérieur de Romanel, notre Commune sera quand même concernée.

Il demande à revoir le slide qui parle de la Commission d'urbanisme et du thème de la circulation « en poche ». Il tient à préciser que la Commission ne s'est pas prononcée sur cette mesure. Elle a été consultée pour lire un rapport et donner un avis mais il n'y a pas eu de vote. Concernant la Sauvegardons Romanel, il faut comprendre qu'elle s'est exprimée dans le but d'éviter que le quartier de Vernand-Camarès ait un accès direct au côté ouest du LEB, c'est-à-dire que la fameuse route provisoire ne devienne une voie de circulation. Ce n'est pas qu'il faille absolument une circulation « en poche ».

Quant à la question 8, elle pose véritablement la question : qu'en est-il du tracé de la route de La Sauge ? Ce n'est pas juste où est-ce qu'elle passe mais c'est de savoir si elle passe sur la route actuelle ou peut-elle passer ailleurs, peut-être le long de l'autoroute, etc. ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER prend note des remarques relatives à la Commission d'urbanisme.

Pour la route de La Sauge, **M. Jacques BAUDET** explique qu'actuellement l'avant-projet, qui est piloté par le Service de la mobilité, sur celui qui a été fait en 2008 et qui utilise le tracé actuel de cette route. Les études test de La Sauge vont obligatoirement remettre en question ce tracé. M. Baudet suit ensuite, sur le plan projeté, les possibilités qui s'offrent pour l'avenir. Rien n'est encore décidé.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER complète en disant qu'étant donné l'état de nos finances, le « lit » actuel de la route est très favorable du point de vue des achats de terrains car c'est assez large et il n'y aura que peu d'acquisitions à faire.

M. Jacques BAUDET ajoute quelques commentaires et conclut : « L'idée de la route de La Sauge en tant que contournement de Romanel n'est pas nouvelle. Elle a une vingtaine d'années. »

M. le Conseiller Lothar HELM, comme membre de la Commission d'urbanisme, désire compléter le sujet de la mise « en poche » et où on va traverser la ligne du LEB. La Commission a rencontré la Municipalité et le bureau Ribí avec qui elle a eu des discussions très larges. Par exemple, il a été question des habitants du Taulard, qui ne sont pas à Romanel, mais qui sont obligés de passer sur son territoire. La question a été alors de se demander si ce n'était pas possible de passer par le bas mais, à ce moment-là, il faut fermer la route qui amène à Romanel faute de quoi on crée un couloir pour des voitures qui vont naturellement suivre de Cheseaux-Romanel-Le Taulard vers Crissier et engendrer un énorme trafic. On ne va donc jamais ouvrir cette vanne.

Une liaison entre le quartier des Golliettes, Esserpys et Le Brit a aussi été discutée car, à long terme, les passages du Taulard et de la Gare seront fermés aux voitures et ne seront accessibles qu'à la mobilité douce. Deux possibilités ont alors été évoquées : premièrement un passage par le nouveau quartier de Pré-Jaquet et deuxièmement vers le sentier de la Vaux, à l'ouest du bassin de rétention, mais ce n'est plus possible maintenant car des villas ont été construites à cet endroit.

La question est de savoir si on veut cette liaison qui de toute façon produira du trafic. Après études et discussions, on en est arrivé que la solution « en poche » est la meilleure mais présente l'inconvénient pour les quartiers nord (Golliettes, Taulard, etc.) de devoir aller jusqu'à Camarès pour accéder au centre du village en voiture. Cela n'est pas envisageable et il faut en rester à la sortie au Raffort en faisant le nécessaire pour que les voitures qui prennent ce passage soient amenées directement sur la grande route 448 au nord.

Ce sont ces réflexions et propos que la Commission d'urbanisme avait consignés par lettre à la Municipalité.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER déclare que la Municipalité défend cette solution et se battra pour que Le Raffort se fasse.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI revient sur la densité évoquée précédemment. Des chiffres ont été énoncés à plusieurs reprises qui mentionnent que Romanel va passer de 3'000 à 6'000 habitants et va donc doubler sa population. Il ajoute quelques commentaires sur les sujets précédents notamment sur le LEB qui divise la Commune en deux et les problèmes causés par les barrières qui se répètent régulièrement et est heureux d'apprendre que des solutions s'ébauchent.

M. le Conseiller Michel JUNOD relève, par rapport aux transports publics qui sont vraiment un élément important pour le développement de Romanel et de Vernand, que le LEB va passer à la cadence 7.5 minutes, puis 5 minutes d'ici 2018 et, qu'en 2025 il y aura un transport public qui mènera au M3. Or, la densification se fera bien avant. Par conséquent, comment va-t-on transporter toutes ces personnes qui vont venir ?

M. Jacques BAUDET répond qu'il y a toujours un principe de coordination entre la circulation et les infrastructures. Le 10 décembre 2012 une ligne de bus entrera en service entre Cheseaux et la gare de Renens. Le M3 ne sera pas en service avant 2018. La ligne qui y conduira se fera en 2 temps. Les TL calculent le potentiel de passagers avant de créer une ligne. Donc, il y aura la mise en service d'une première ligne avec moteur quand la nécessité se fera sentir alors que l'électrification est prévue vers 2021-2025. Pour ce qui est du LEB, on parle effectivement de la cadence 7.5 minutes pour 2018, mais avec des rames plus longues donc des quais à rallonger !

M. BAUDET conclut par une réflexion générale où il évoque la complexité de tous les objets, les longues discussions avec tous les intervenants, les financements à prendre en considération, tous les changements qui apparaissent au fil du temps. Les dates et les chiffres qui sont donnés sont à prendre avec prudence. Il souligne que le coût évoqué de 67 millions pour Romanel, il faut se le payer ! Donc l'horizon 2026 de réalisation n'est que très indicatif. A cet égard, il fait remarquer que la part cantonale est très faible par rapport à la Commune et que c'est aussi un message que l'on peut faire passer aux députés qui le transmettront à qui de droit.

3) Financement

1. Quel est l'impact financier du déplacement de la zone Marais-Sauge ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER explique que la Municipalité est propriétaire de terrains des deux côtés. Elle ne veut bien sûr pas perdre ceux qu'elle avait acquis pour faire cette zone d'activité du Marais. Quant aux propriétaires privés, il y en a qui le sont des deux côtés aussi, d'autres pas. La Municipalité les accompagnera et une péréquation sera faite.

2. Quel est le total des investissements en charge de la Commune jusqu'en 2026 ?

Comme déjà dit et présenté maintenant sur un tableau : 67 millions.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER observe qu'il y a encore des éléments à préciser. Il relève, comme son préopinant, que si l'on ne peut pas payer, on ne va se mettre sur la paille ! On empruntera mais dans la mesure de nos moyens. Il cite l'exemple d'Echallens qui a beaucoup réalisé mais où la dette par habitant atteint CHF 10'000.- alors que leur point d'impôt est semblable au nôtre.

3. Quelles solutions prévoyez-vous en matière de financement et qui va financer le développement ?

Le tableau du taux d'imposition à court, moyen et long terme est présenté et commenté par **M. le Municipal Denis FAVRE**. Pour ce qui concerne le long terme, il ne faut pas rêver, ce n'est pas possible de le préciser.

Comme déjà dit lors de précédentes séances, le rôle de la Municipalité est d'équilibrer ses comptes ce à quoi elle s'attèle en permanence. Elle doit voir ce dont elle dispose et donner des priorités. M. le Municipal répète que lorsque le Canton aura certaines exigences, il ne faudra pas hésiter à demander de l'aide.

Notre taux actuel est de 70, alors que le point est à 27.5, donc relativement bas. Il faut tenir compte de nombreux facteurs, dont la péréquation et voir quel est le taux le plus favorable. Les chiffres sont en constante évolution, des premiers calculs ont été faits mais sont encore à affiner.

DISCUSSION

Personne ne demande la parole.

4) Calendrier

1. Comment prévoyez-vous le développement du pôle économique dans le temps ?

Il a déjà été répondu à cette question.

2. Indépendamment de la solution choisie pour le LEB et les infrastructures routières, comment prévoyez-vous leur mise en place dans le temps ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER projette un tableau SBP (Surface brute de plancher) avec divers plans de quartiers et du PALM avec des prévisions provisionnelles qu'il commente en répétant que tout est sujet à changement selon les impondérables.

3. Planning du nouveau plan directeur communal et intercommunal ?

Le Syndic annonce qu'un crédit d'étude sera voté en 2013. L'étude sera faite en parallèle au PDLi car environ 70 % des éléments seront repris dans notre Plan directeur.

M. Jacques BAUDET invite vivement à consulter le site du SDNL et le site Agglomération

Lausanne-Morges afin d'y trouver le PALM 2012 qui a été déposé le 30 juin à Berne et, dans le volume B, un tableau, qu'il projette à l'écran, avec les mesures intra structurelles de la Région lausannoise et la répartition financière de tous les projets de l'agglomération où figurent également toutes les dates. Toutes les réponses désirées se trouvent là-dedans.

Il revient sur le tableau 4.3 Planification du PDcom où l'on voit dans les zones bleues le Plan Directeur Localisé qui se déroule de 2012 à 2015, ainsi que les études test Sauge pour 2013 et le Plan Directeur Communal qui interviendra, si le Conseil octroie le budget nécessaire, entre 2013 et 2015. L'exigence pour le Plan Directeur Localisé c'est que le Plan Directeur Cantonal se fasse au mieux en parallèle, au pire après. Si c'est après, on passe de 2015 à 2018 ce qui est acceptable légalement puisqu'il doit être révisé avant 2018. Quant au Plan Général d'Affectation, il se fait parallèlement avec le Plan Directeur Communal.

DISCUSSION

M. le Conseiller François MORIER précise qu'à la question 2, il est davantage question de savoir combien de temps cela va prendre par chantier, en matière notamment d'immobilisation, de durée des travaux. Par exemple : place de la Gare, le Lussex, le Raffort, etc.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER déclare que l'on n'est pas encore entré dans ces détails et, comme déjà dit, il faut coordonner les actions : d'abord voter les plans de quartier, étudier et discuter les planifications, puis coordonner les travaux. Il y a énormément de choses à prendre en considération, dont le LEB qui n'est pas une mince affaire. Pour le moment, il n'est pas possible d'en dire plus.

M. le Conseiller Lothar HELM aimerait relativiser ce qui a été dit sur le calendrier. Lorsqu'il est entré au Conseil il y a 5 ou 6 ans, on parlait toujours de La Sauge qui serait construite en 2012. Maintenant, on nous dit qu'elle sera peut-être réalisée en 2018. La même remarque est valable pour la cadence 15 minutes qui devait être effective il y a déjà 2 ans et qui le sera à la fin de cette année si tout va bien. Pour les 7.5 minutes en 2018, il n'y croit pas du tout ! Quant aux 165 nouveaux habitants prévus en 2013, ils iront où ? On ne voit pas de grues à Romanel ! Tous les chiffres présentés sont un scénario inventé !

Malgré tout, M. HELM trouve que les plannings sont absolument nécessaires sur la base des chiffres avancés. C'est très bien de prévoir les choses. C'est le scénario le plus rapide qui peut arriver et si ça arrive un peu plus tard, tant mieux dans le sens que l'on a plus de temps pour mettre les choses en place.

Alors que l'on a beaucoup parlé de routes, transports et développements, **M. le Conseiller Daniel ROTA** aimerait avoir la confirmation que les investissements dont il a été question ce soir sont en adéquation avec les infrastructures qu'il faudra mettre en place au vu de l'augmentation du nombre d'habitants, comme par exemple les écoles, les garderies, les terrains de sport, etc.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond qu'il y a 60 postes dans le plan d'investissement, dont un qui concerne tout ce qui est en relation avec les écoles, dont les projets liés aux futurs nouveaux quartiers, crèches et garderies. L'ASIGOS est impliquée concernant les écoles.

M. Jacques BAUDET confirme qu'un groupe de travail planche là-dessus depuis l'an passé en considérant le périmètre de l'AJENOL et de l'ASIGOS. Il a d'abord travaillé des schémas selon HarmoS, puis maintenant selon la LEO. L'idée est d'utiliser les bâtiments scolaires de Prilly existants selon sa population, écoles primaire et secondaires, inclus celles de Cheseaux et de placer les nouvelles unités d'accueil 0-16 ans, nurserys, garderies, écoles primaires et secondaires.

Le groupe, composé du service des écoles, du service de la jeunesse, des directeurs d'écoles du périmètre concerné, des municipaux des écoles, de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, part du principe que ces unités d'accueil vont se construire dans la limitation maximum de la mobilité douce, afin que les mamans et les enfants puissent s'y rendre à pied. Un montant global de plus de 100 millions est articulé pour ces infrastructures.

Les travaux sont en cours et les résultats seront présentés aux communes concernées.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER remercie la Municipalité et le SDNL de leurs réponses complètes et empreintes de transparence. Cette soirée a été très instructive.

Il aimerait toutefois revenir sur le thème du financement. Il n'est pas persuadé que notre Commune a la capacité de réaliser l'ensemble de ses investissements. Le garde-fou pour une commune est son plafond d'endettement. Le jour où notre Municipalité entend faire passer un préavis d'investissement qui dépasse son plafond d'endettement, elle devra vraiment convaincre le Conseil que la Commune a la capacité de se financer et, plus tard, de se rembourser. Il comprend bien qu'un développement se passe sur plusieurs années et que l'on aura peut-être plus de temps qu'indiqué, mais il encourage vivement la Municipalité de continuer à travailler et de développer cette partie de financement. Lorsqu'il faudra discuter du plafond d'endettement, il avertit qu'en sa qualité de membre de la Commission des finances, il entend être pleinement convaincu que la Commune pourra l'accompagner du financement adéquat.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** remercie vivement MM. les Présidents de groupe pour la préparation de cette séance, M. Jean-Pierre SUEUR, M. Jacques BAUDET de son engagement et bien sûr MM. le Syndic et les Municipaux, ainsi que toute l'assemblée à qui il donne rendez-vous au jeudi 11 octobre.

La séance est close à 23.10 h.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Pierre-Alain MEYSTRE

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal : présentation de la Municipalité et de M. Jacques Baudet sur le SDNL et le PALM au Conseil communal



Commune de Romanel-sur-Lausanne

Conseil communal du 6 septembre 2012

**Impacts du SDNL et du PALM
sur
Romanel-sur-Lausanne**





Présentation de la Municipalité



1) Développement



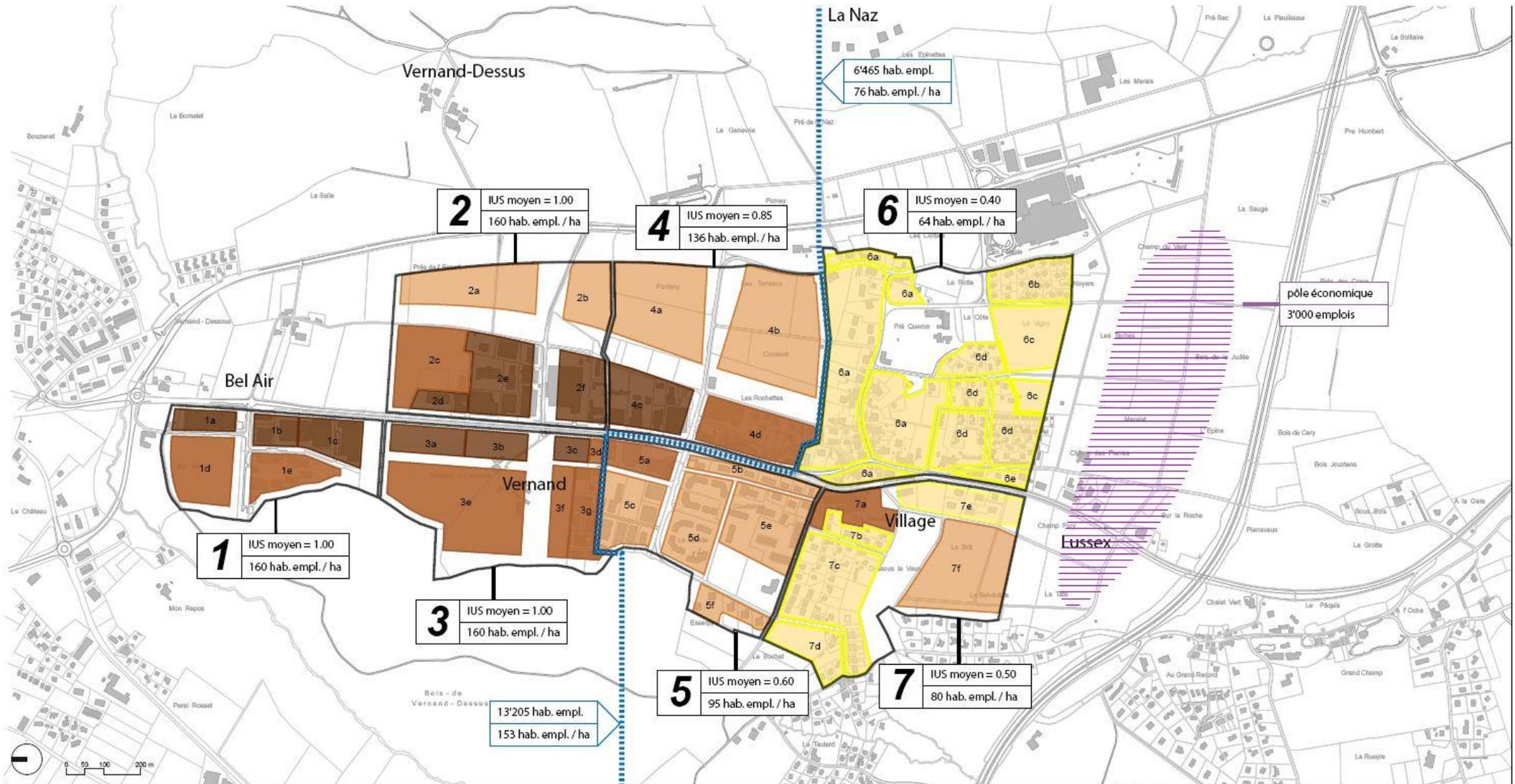
1. Quelle est la densité par année, avec quels types d'habitations et quel niveau de revenu fiscal escompté, en mentionnant la situation actuelle et celle souhaitée ?



- ✓ **Densité par année**
- ✓ **Type d'habitations**
- ✓ **Niveau du revenu fiscal**



Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM



le pôle économique (proposition de relocalisation à valider dans le cadre du Chantier 3)

IUS 0.4 - 0.6 faible densité*

IUS 0.7 - 0.9 moyenne densité*

IUS 1.0 - 1.5

IUS 1.6 - 2.0 forte densité*



SBP m² (PALM 2012)

Le Village	Secteur 6a	PPA	17'500	2013 – 2022
Pré Jaquet	Secteur 7a	PQ	22'500	2014 – 2016
Le Raffort	Secteur 4c	PPA	18'000	2014 – 2016
Le Brit	Secteur 7c	PPA	34'800	2015 – 2018
Marais – Sauge		PPA	150'000	2017 – 2026
Terreaux – Cousson	Secteur 4b	PPA	52'300	2018 – 2021
Fontany	Secteur 4a	PPA	41'800	2021 – 2024
Le Vigny	Secteur 6c	PPA	17'550	2024 – 2026
Le Bochet	Secteur 7d	PPA	12'300	2025 – 2026
			366'750	

SBP = surface brute de plancher



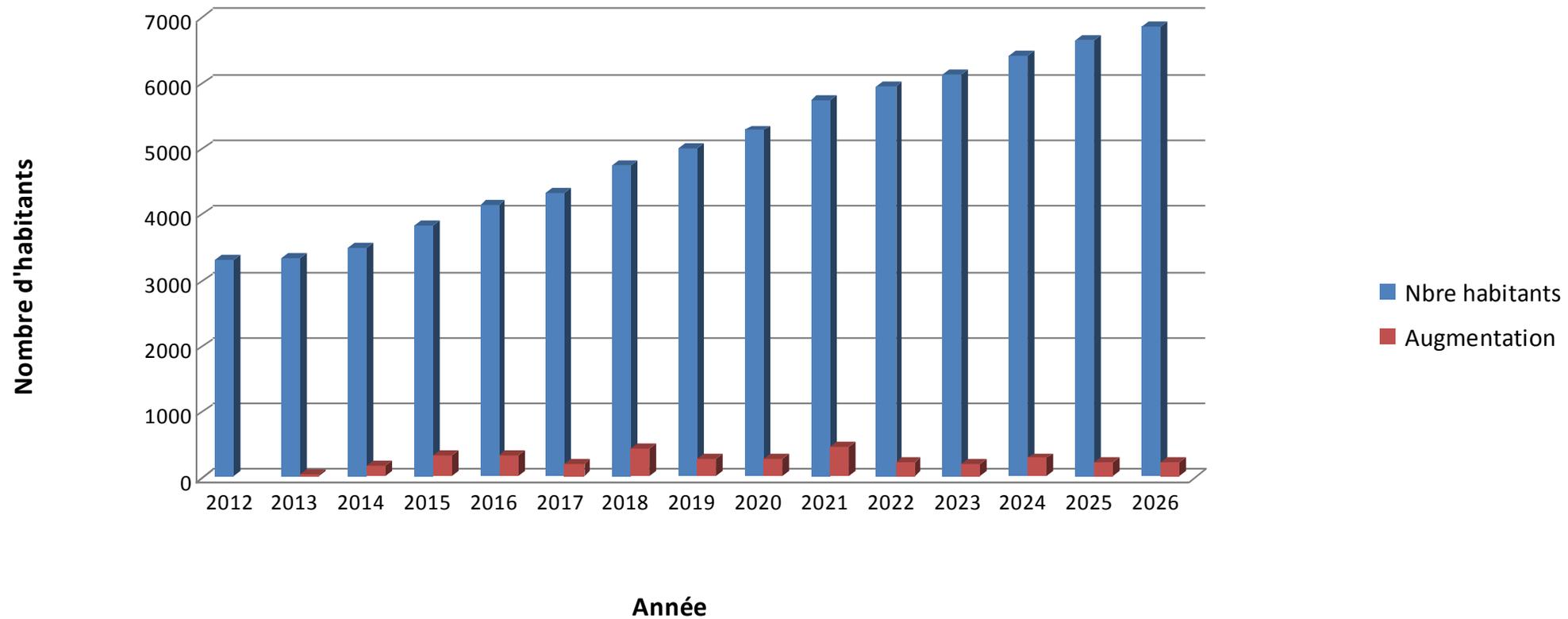
Evolution annuelle des habitants

Total habitants	Augmentation	Total habitants	Augmentation
2012 3'300		2020 5'277	266
2013 3'330	30	2021 5'730	453
2014 3'495	165	2022 5'946	216
2015 3'817	322	2023 6'134	188
2016 4'138	321	2024 6'421	287
2017 4'325	187	2025 6'644	223
2018 4'746	421	2026 6'866	222
2019 5'011	265		
		+ 3'566	+ 237 / an



Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM

Evolution annuelle du nombre d'habitants





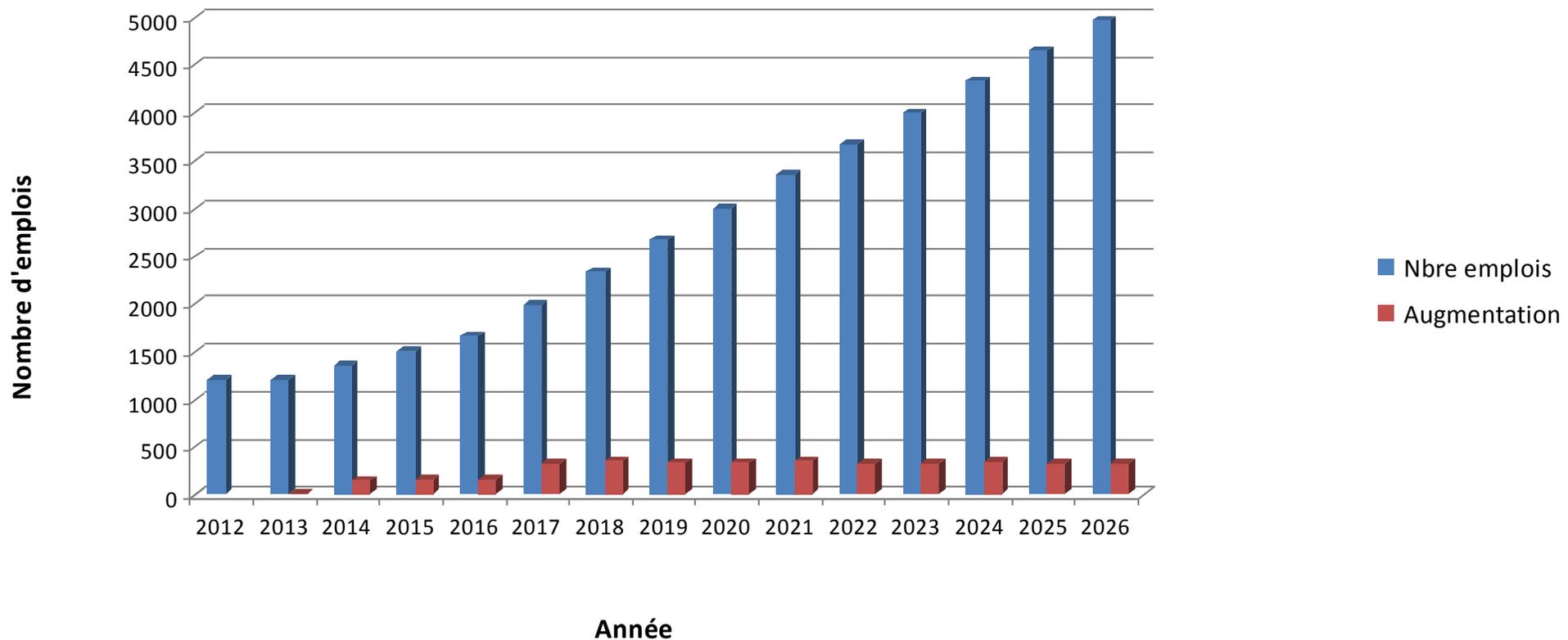
Evolution annuelle des emplois

Total	emplois	augmentation	Total	emplois	augmentation
2012	1'200		2020	2'996	331
2013	1'206	6	2021	3'348	352
2014	1'347	141	2022	3'674	326
2015	1'505	158	2023	3'995	321
2016	1'662	157	2024	4'334	339
2017	1'985	323	2025	4'651	317
2018	2'334	349	2026	4'969	318
2019	2'665	331			
				+ 3'769	+ 251 / an



Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM

Evolution annuelle du nombre d'emplois





Niveau du revenu fiscal

- **Personnes physiques - mixité actuelle maintenue**

Point d'impôt 2011 (scris)

Romanel : fr. 27.50 / hab.

Cheseaux : fr. 37.40 / hab.

Le Mont : fr. 42.10 / hab.

Moyenne district fr. 39.10 / hab.

Belmont-sur-Lsne fr. 39.90/ hab.



Niveau du revenu fiscal

- **Personnes morales - Potentiel important d'augmentation**
- ✓ **Z.I du Raffort**
- ✓ **Site stratégique d'intérêt cantonal Marais-Sauge**



2. Est-ce que le déplacement de la zone artisanale du Marais vers la Sauge est un acquis pour la Municipalité et y-a-t-il une faisabilité de réalisation rapide de la zone artisanale de la Sauge ?



- **Position de la Municipalité**
- **Faisabilité d'une réalisation rapide**



Position de la Municipalité :

L'abandon du Site du Marais est inéluctable.

Sur la base des objectifs :

- Proximité des transports publics (Chantiers 1 et 2)**
- Préservation du Coteau de la Naz (Chantier 4)**
- Développement d'une zone d'activité à Romanel (site stratégique d'intérêt cantonal)**

Pas d'autre alternative au Site de la Sauge



3. Avez-vous prévu des alternatives de développement hors du SDNL en cas de prolongation de la réalisation des projets ou de refus de certains préavis ? (ex : modification du calendrier figurant au SDNL, et mise en avant du Cousson)



❖ Alternatives de développement hors du SDNL

- Le calendrier est de compétence communale
- L'ordre des PPA a un impact sur la réalisation des infrastructures dont le planning doit être coordonné avec les autres partenaires (communes voisines, Canton, Confédération, LEB, etc.)

❖ Marge de négociation possible



2) Infrastructures



1. Quelle part en % et en franc sera supportée par la commune en ce qui concerne tous les équipements publics (collège, garderie, égouts, SI) et la mobilité ?



Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM

1	Chemin de la Sauge et récapitulation	31	PGEE conduites existantes
2	Carrefour Lussex-Sauge	32	Renaturation Pétause, Tourrecou & Broye
3	Dénivelé nord Romanel	33	Bassin de rétention du Marais
4	Tranquillisation RC 401	34	Transformation Four banal
5	Réaménagement éco-points existant	35	Transformation ancienne laiterie
6	Périmètre gare	36	Construction BUP du Brit
7	Sentier piétons cimetièrè	37	Rénovation collège Esserpys
8	Circulation Migros	38	Construction d'un refuge
9	Assainissement pont Félezin	39	Aménagement d'une déchetterie
10	Réaménagement Covatannaz	40	Rénovation temple
11	Réaménagement carrefour Vernes-Tilleuls	41	Batiments scolaires, petite enfance
12	Réaménagement ch. du Village - Cousson	42	Extension administration communale
13	Réaménagement Raffort - Fontany	43	Extension du cimetièrè
14	Aménagement Esserpys - Golliettes	44	Achat parcelles 195,196 & 197
15	Aménagements piétoniers Esserpys - Golliettes	45	Remplacement camion voirie
16	Réaménagement ch. de Caudoz	46	Achats véhicules divers
17	Réaménagement ch. du Bochet	47	Achats véhicules complémentaires
18	Réaménagement ch. du Taulard	48	ZI Le Rafford PDDE
19	Mobilité douce carrefour du Raffort	49	PDDE ouvrages
20	Réaménagement du ch. des Mésanges	50	PDDE conduites
21	Aménagements zone EMS, Source & Brit	51	Mise en conformité ORNI
22	Aménagement ch. de la Crettaz mobilité douce	52	ZI le Raffort Electricité
23	Corridor à faune Fontany	53	Amélioration réseau électrique
24	Corridor à faune Sauge	54	Achat parcelle 260
25	Mobilité douce ch. du Taulard	55	Plan directeur communal/PGA
26	Mobilité douce gare LEB sud	56	Remplacement parc informatique
27	Réaménagement ch. du Brit	57	PGEEi Mèbre-Covatanne
28	Réaménagement ch. du Belvédère	58	Equipement EC-EU, PPA futurs
29	Création places jeux et parcs aux équipements	59	Equipement électricité PPA futurs
30	Aménagement DP 55 ch. des Ecureuils	60	Réfection chemin des terreaux



☐ Total des investissements 2012 – 2026 frs. 169'000'000

À charge (sur la base de la synthèse PALM 2012) de :

☐ Canton-Confédération	frs 27'600'000	16.3 %
☐ LEB	frs 11'500'000	6.8 %
☐ Propriétaires *	frs 62'800'000	37.2 %
☐ Commune	frs 67'000'000	39.7 %



*** *taxes uniques de raccordement***

pour tout bien-fonds nouvellement raccordé

- au réseau d'eau potable
- au système d'assainissement EC/EU
- au réseau électrique

*** *taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire***

due par le ou les propriétaires au moment de l'entrée en force de mesures d'aménagement du territoire qui augmentent sensiblement la valeur de son ou de leurs fonds



2. Qu'en est-il des collaborations intercommunales (déchetterie, voirie) ?



Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM





3. Puisque notre commune est potentiellement la plus touchée par la densification et qu'il est prévu une cadence toujours plus rapide du LEB ; que nous avons appris que l'étude de mise en tranchée existe et qu'elle est à disposition, nous vous prions : de nous fournir cette étude.



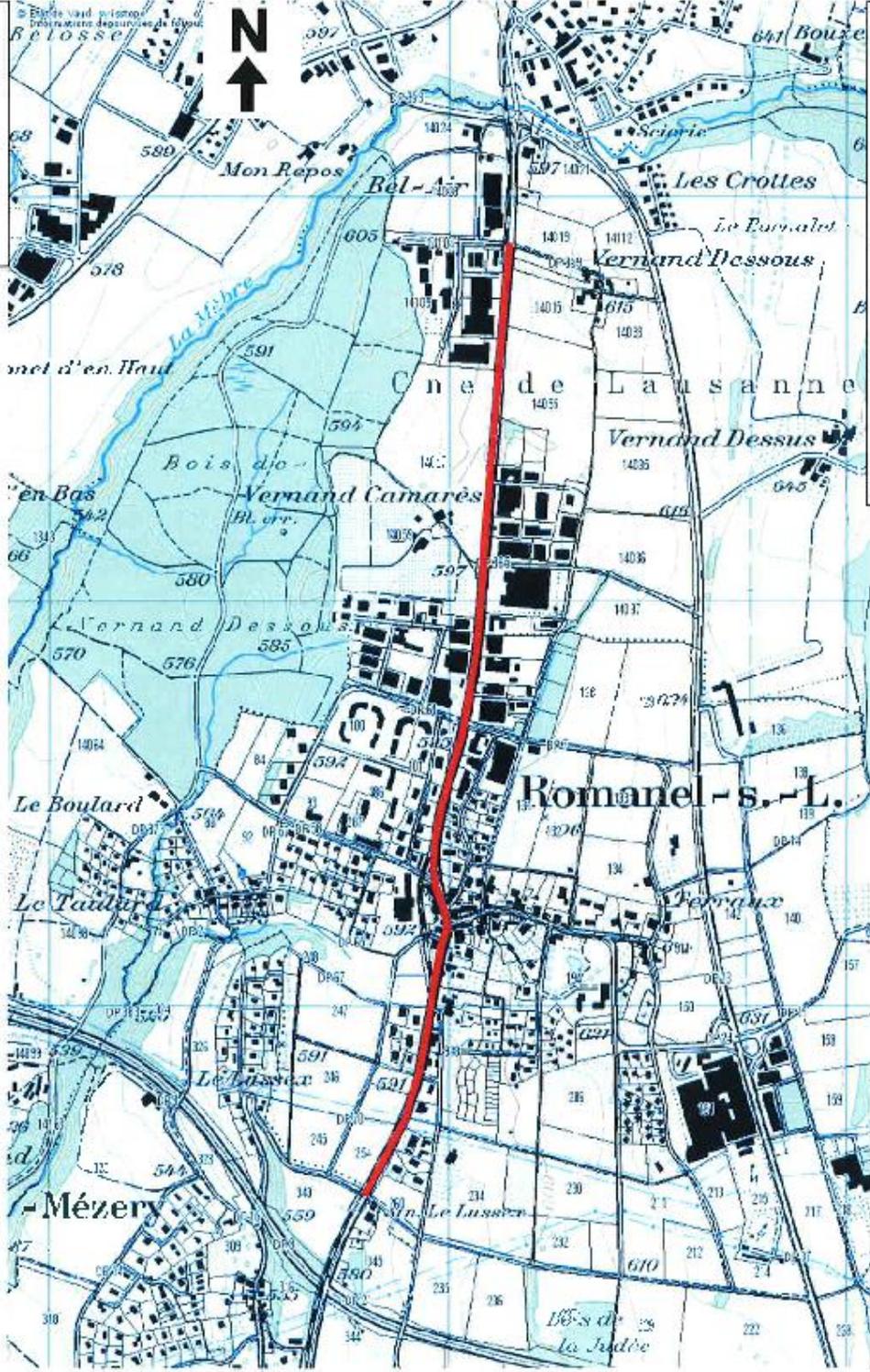
- **Notre commune est potentiellement la plus touchée par la densification ?**
- **Analyse sommaire de mise en tranchée**



- ✓ **Le LEB est un chemin de fer privé au sens de la législation fédérale.**
- ✓ **Une procédure « chemin de fer » : le dossier est établi sous la direction du LEB avec une approbation par l'OFT (Office Fédéral des Transports)**
- ✓ **Investissements à charge :**

Confédération	50 %
Canton	50 %

Annexe à la lettre du 02.12.08



Commune de Romanel-sur-Lausanne
 Mise sous tranchée du LEB
 SITUATION 1 : 10'000

Lausanne, le 02.12.2008 / 2673 / PN

SCHOPFER & NIGGLI SA
 Avenue de la Gare 15 - 1005 Lausanne
 Tel: 021 0114 11 - Fax: 021 0114 14 12
 Email: info@schopfer-niggli.ch



- ✓ **Postulat Jean-Claude Pisani concernant la mise en tranchée couverte du LEB sur le territoire de la Commune**
- ✓ **Analyse sommaire Bureau d'ingénieurs civils et études d'environnement Schopfer & Niggli**

Préavis municipal No 32 / 2009 – Réponse au Postulat Jean-Claude Pisani concernant la mise en tranchée couverte du LEB

- ✓ **Le coût d'une telle opération est évaluée dans une fourchette comprise entre CHF 120'000'000 et CHF 150'000'000.-**

Part de Romanel : entre CHF 90'000'000 et 112'500'000



4. Pouvez-vous nous donner votre position quant au statut du LEB, soit le maintien de la vision en surface ou l'alternative en tranchée / enterré ?



Compte tenu des éléments suivants :

- **Notre commune n'est pas propriétaire du LEB**
- **Le rapport efficacité-coût est jugé insatisfaisant**
- **Pas de répondant sur ce sujet du côté du Canton et de la Confédération**

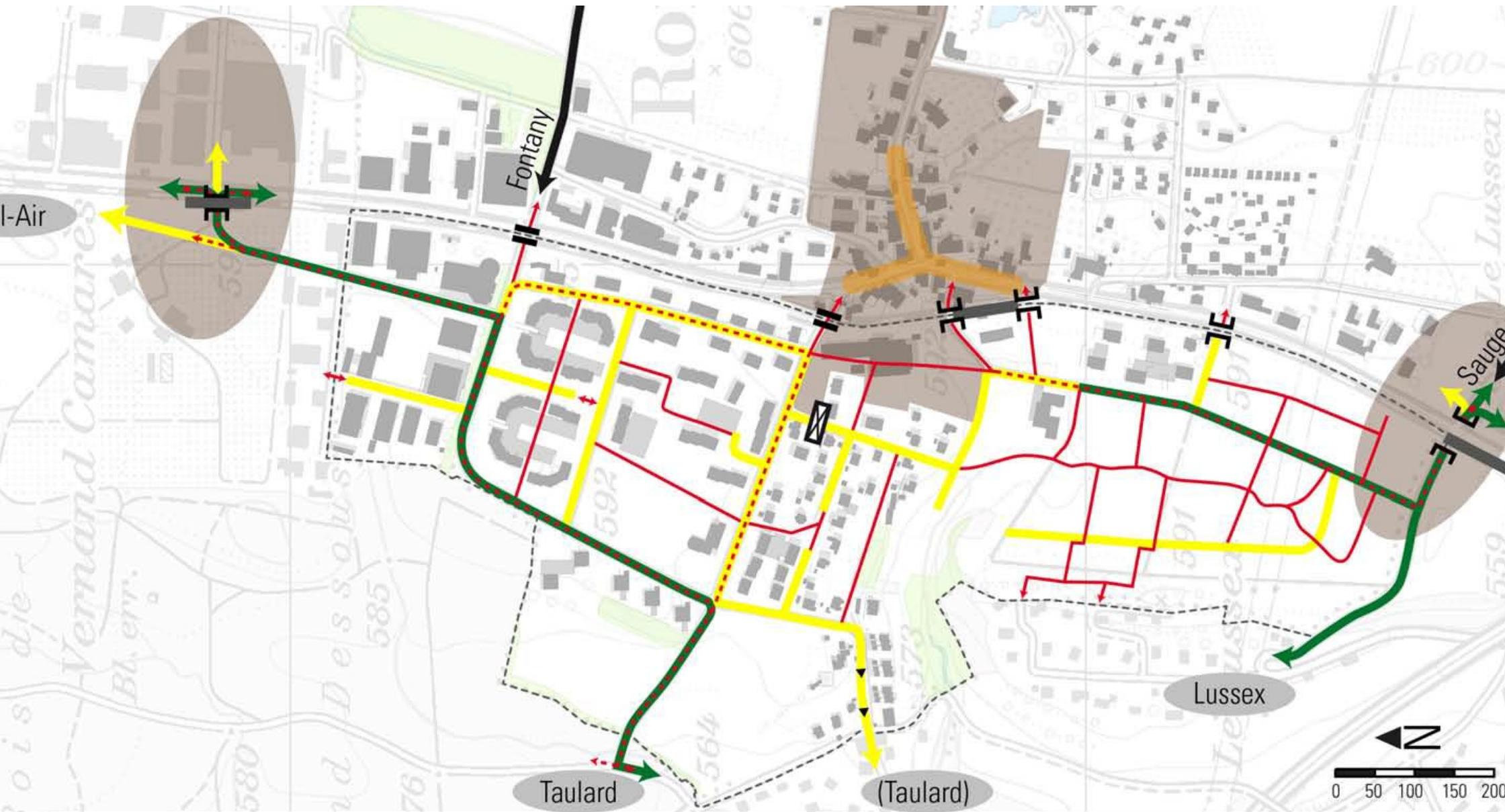
**Le développement du LEB passe donc
obligatoirement par la suppression des dénivelés**



5. Les futures cadences prévues pour le LEB seront-elles annoncées et mises en place une fois le choix final du statut déterminé ou se feront-elles indépendamment ?



6. Suite à la séance publique ayant eu lieu au collège des Esserpys et au vu des réactions, la Municipalité est-elle toujours convaincue que la mise en poche de la circulation est la bonne solution et défendra-t-elle toujours cette position ?



<p>réseau de distribution</p> <p>réseau de desserte et principaux accès privés</p> <p>rabattement sur le réseau routier principal (selon chantier 1 du SDNL)</p>		<p>sens unique</p> <p>impasse</p>		<p>Mobilité douce :</p> <p>liaison cyclable sur chaussée à aménager</p> <p>cheminement piétons + vélos en site propre</p> <p>passage à niveau piétons + vélos</p> <p>passage inférieur piétons + vélos</p>		<p>Transports publics :</p> <p>gare du LEB</p>		<p>Aménagement et espaces publics :</p> <p>centralité historique et nouvelles centralités urbaines</p> <p>espace villageois à pression du trafic automobile</p>	
--	--	-----------------------------------	--	--	--	--	--	---	--



La Municipalité est convaincue que la seule solution est la «mise en poche» pour interdire la circulation de transit Nord-Sud dans cette partie de notre territoire.

La Commission d'urbanisme s'est prononcée pour cette mesure, tout en demandant la réalisation d'un passage dénivelé au Raffort.

Position de Sauvegardons Romanel :

Il faudrait que le projet intègre des mesures visant aussi à exclure un trafic nord-sud parallèle à la RC 401 dans la partie ouest de Romanel, ce qui permettrait aux habitants de Lausanne-Camarès de rejoindre le carrefour du Lussex en empruntant les routes ou chemins du quartier ouest.



7. En ce qui concerne le centre du Village et la place de la gare, quelle est la vision/position de la Municipalité ?



- un crédit de Fr. 95'000.-- pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du Périmètre de la Gare
- le périmètre de la gare représente, aujourd'hui, un secteur d'enjeux important dans le contexte villageois. Il est amené à voir se renforcer et s'intensifier son rôle de lieu de rencontre et de convergence de la mobilité douce par le développement de plusieurs projets d'urbanisme en cours d'étude
- En relation avec le développement de deux quartiers (PQ Pré-Jaquet et PPA Le Brit) à proximité, la Municipalité a toujours indiqué ces dernières années qu'il y avait lieu de créer dans cette zone un "centre du village".



Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM



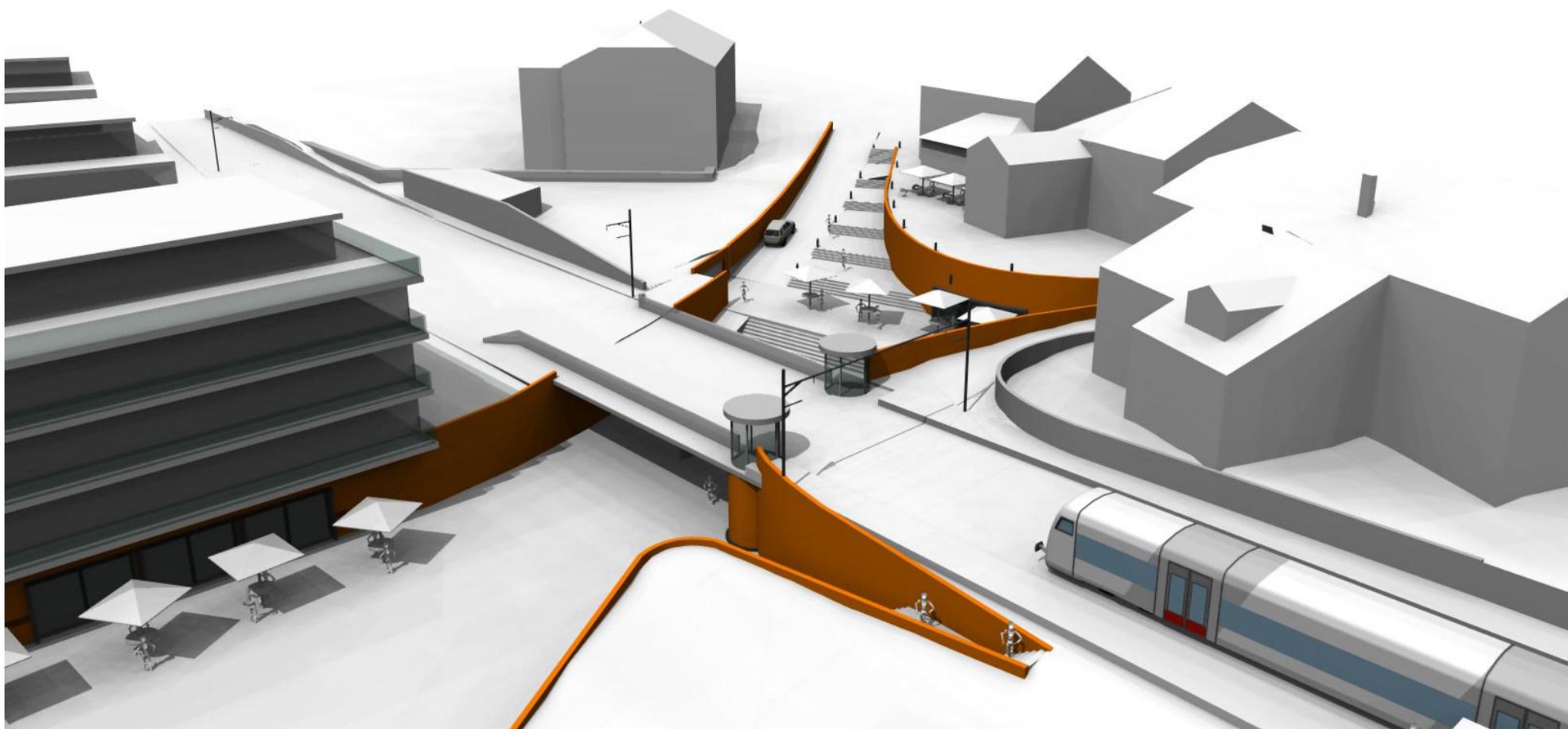


Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM





Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM





8. Qu'en est-il du tracé de la route de la Sauge et du carrefour du Lussex ?



3) Financement



1. Quel est l'impact financier du déplacement de la zone Marais - Sauge ?

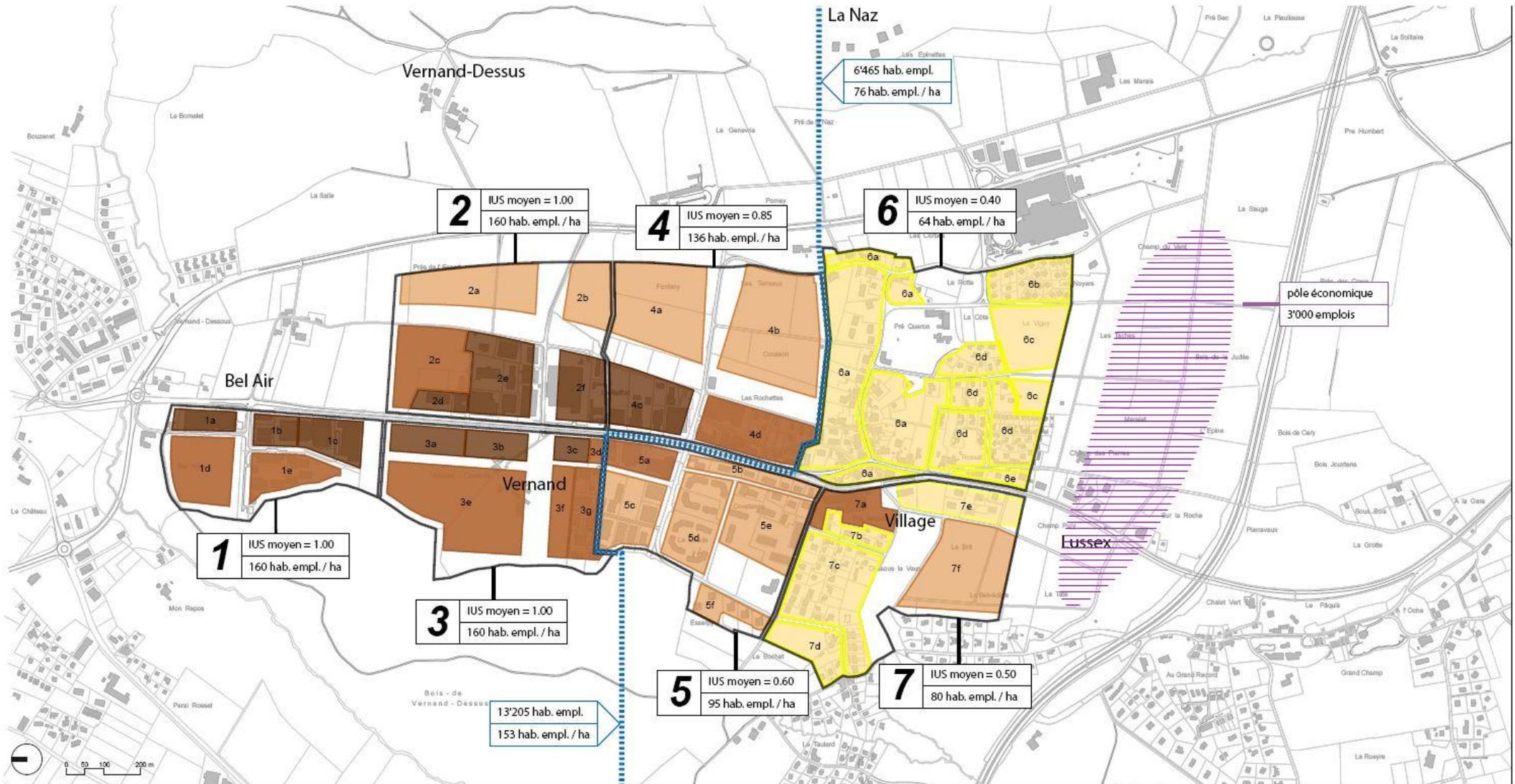
Aménager une telle zone d'activités engendre des coûts similaires (infrastructures) d'un côté ou de l'autre.

Les études doivent être faites (Sauge) / refaites (Marais).

La question la plus délicate est de régler la problématique foncière, c'est-à-dire sans préteriter les intérêts des propriétaires.



Présentation au Conseil communal : Impacts du SDNL et du PALM



le pôle économique (proposition de relocalisation à valider dans le cadre du Chantier 3)

IUS 0.4 - 0.6 faible densité*

IUS 0.7 - 0.9 moyenne densité*

IUS 1.0 - 1.5 } forte densité*

IUS 1.6 - 2.0 }



2. Quel est le total des investissements en charge de la commune jusqu'en 2026 ?



☐ Total des investissements 2012 – 2026 frs. 169'000'000

À charge (sur la base de la synthèse PALM 2012) de :

☐ Canton-Confédération	frs 27'600'000	16.3 %
☐ LEB	frs 11'500'000	6.8 %
☐ Propriétaires *	frs 62'800'000	37.2 %
☐ Commune	frs 67'000'000	39.7 %



3. Quelles solutions prévoyez-vous en matière de financement et qui va financer le développement ?

Voir réponse à la question précédente



☐ Total des investissements 2012 – 2026 frs. 169'000'000

À charge (sur la base de la synthèse PALM 2012) de :

☐ Canton-Confédération	frs 27'600'000	16.3 %
☐ LEB	frs 11'500'000	6.8 %
☐ Propriétaires *	frs 62'800'000	37.2 %
☐ Commune	frs 67'000'000	39.7 %



4. Qu'en sera-t-il du taux d'imposition à court, moyen et long terme ?



4) Calendrier



1. Comment prévoyez-vous le développement du pôle économique dans le temps ?



2. Indépendamment de la solution choisie pour le LEB et les infrastructures routières, comment prévoyez-vous leur mise en place dans le temps ?



SBP m² (PALM 2012)

Le Village	Secteur 6a	PPA	17'500	2013 – 2022
Pré Jaquet	Secteur 7a	PQ	22'500	2014 – 2016
Le Raffort	Secteur 4c	PPA	18'000	2014 – 2016
Le Brit	Secteur 7c	PPA	34'800	2015 – 2018
Marais – Sauge		PPA	150'000	2017 – 2026
Terreaux – Cousson	Secteur 4b	PPA	52'300	2018 – 2021
Fontany	Secteur 4a	PPA	41'800	2021 – 2024
Le Vigny	Secteur 6c	PPA	17'550	2024 – 2026
Le Bochet	Secteur 7d	PPA	12'300	2025 – 2026
			366'750	



Planification prévisionnelle PALM

Place de la Gare	2015 – 2016
Chemin de la Sauge – Carrefour du Lussex	2015 – 2018
Tranquillisation RC 401	2015 – 2018
Dénivelé du Raffort	2015 – 2018
Barreau Fontany	2015 – 2018
Chemin du Brit et du Belvédère	2017 – 2018
Dénivelé du Taulard (mobilité douce)	2023 – 2027



3. Planning du nouveau plan directeur communal et intercommunal ?

Préavis pour un crédit d'étude pour l'établissement du plan directeur communal et du plan général d'affectation sera présenté au Conseil communal au printemps 2013

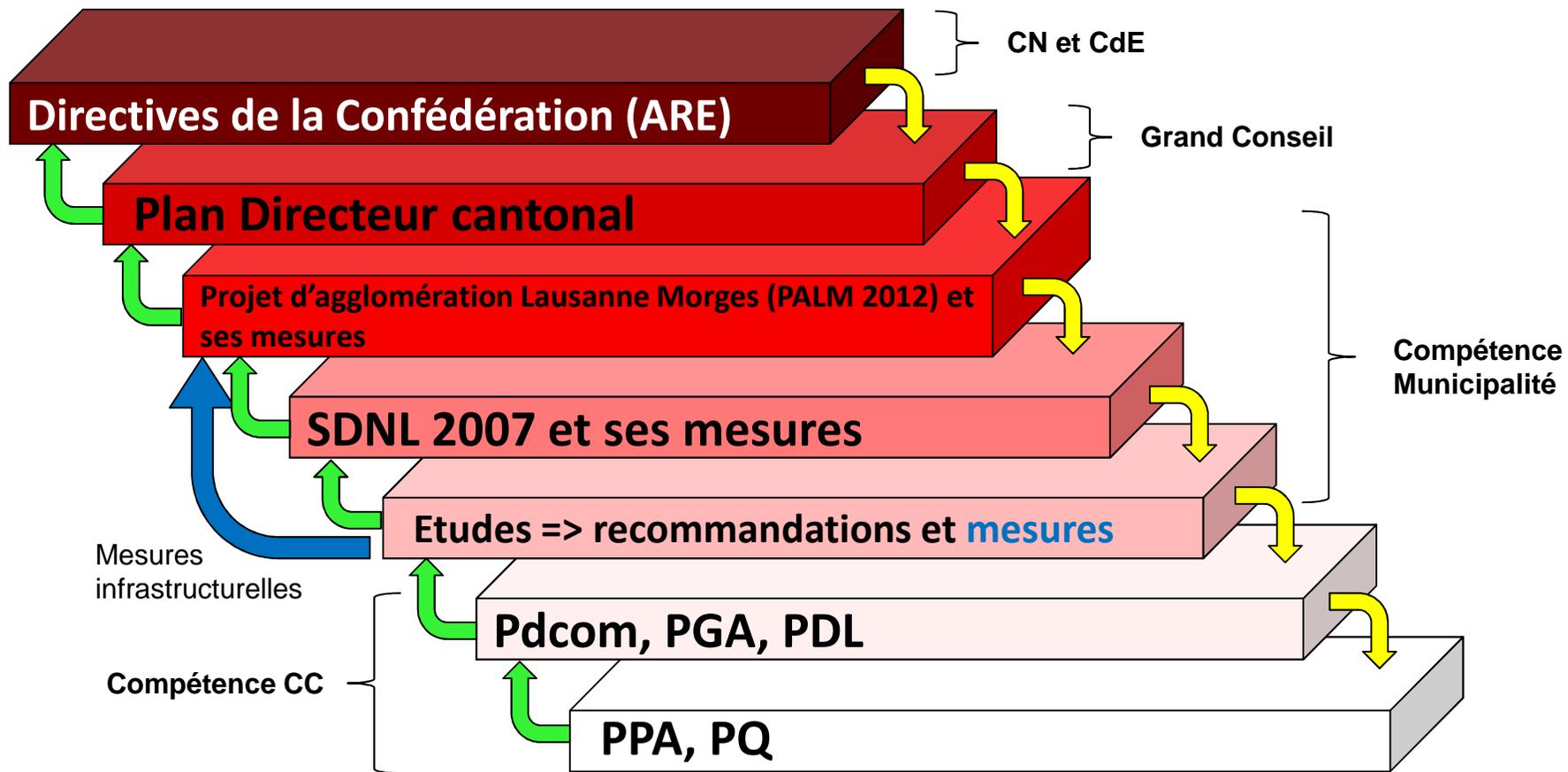


**Présentation de
Monsieur Jacques Baudet
Chef de Projet du SDNL**

Conseil communal Romanel, le 6 septembre 2012



-  **Boussens**
-  **Bretigny-sur-Morrens**
-  **Cheseaux-sur-Lausanne**
-  **Cugy**
-  **Froideville**
-  **Jouxens-Mézery**
-  **L a u s a n n e**
-  **Le Mont-sur-Lausanne**
-  **Morrens**
-  **Prilly**
-  **Romanel-sur-Lausanne**
-  **Sullens**



	Conformité
	Directives

1.1 Densité

Quelle est la densité par année, avec quels types d'habitations et quel niveau de revenu fiscal escompté, en mentionnant la situation actuelle et celle souhaitée ?

- **En 1900, environ 15 m² par personne**
- **En 1950, environ 25 m² par personne**
- **En 1970, environ 35 m² par personne**
- **En 2008, moyenne Suisse admise:
50m² par personne**

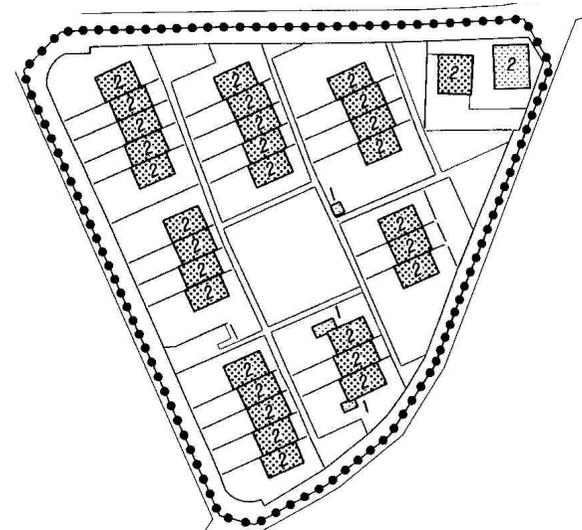
1.1 Densité

Quelle est la densité par année, avec quels types d'habitations et quel niveau de revenu fiscal escompté, en mentionnant la situation actuelle et celle souhaitée ?

- 1 hectare, 10'000 m²
- Pour 200 habitants à l'hectare:
 - IUS de 0.3 en 1900 (15 m²)
 - IUS de 0.5 en 1950 (25 m²)
 - IUS de 0.7 en 1970 (35 m²)
 - IUS de 1 en 2008 (50 m²)

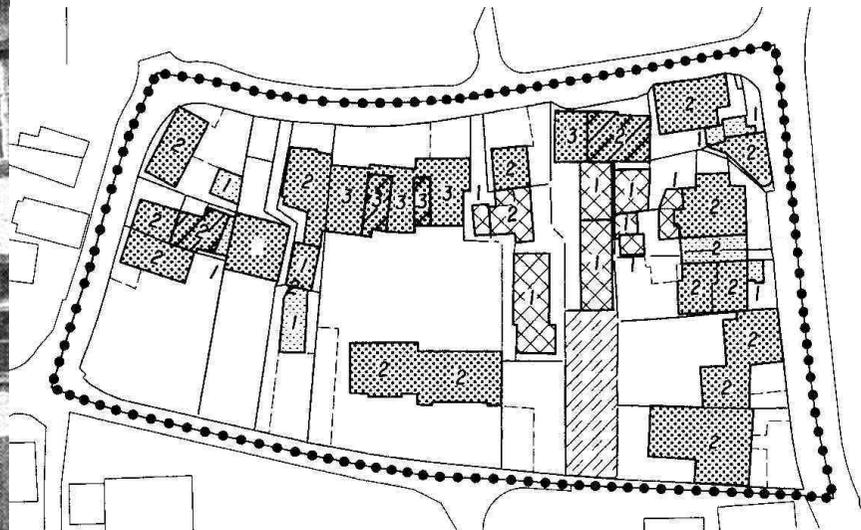
1.1 Densité

- Densité d'environ 90 habitants par hectare
- Quartier de villas contiguës



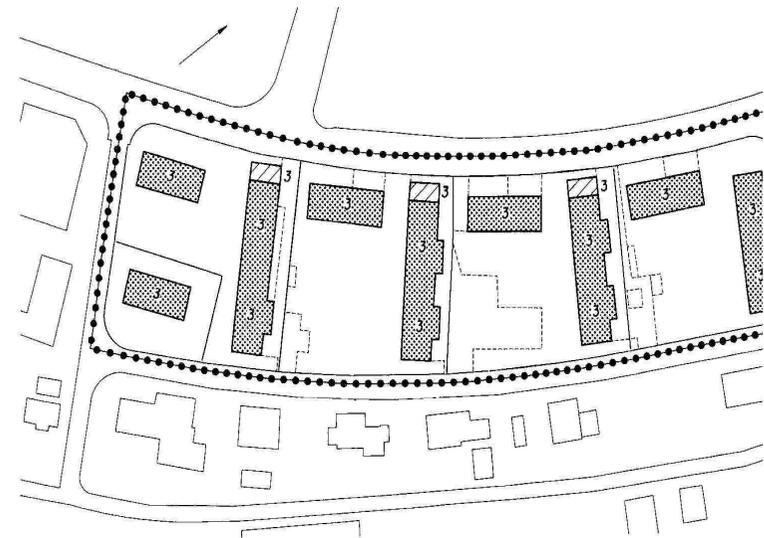
1.1 Densité

- Densité d'environ 120 habitants par hectare
- Village avec transformation des dépendances



1.1 Densité

- Densité d'environ 150 habitants par hectare
- Logement collectif (3 à 4 étages)



1.1 Densité

Covatannaz/EssepysGolliettes

Périmètre 12,8 hectares

1'166 habitants

91 hab./hectare

IUS: 0.45

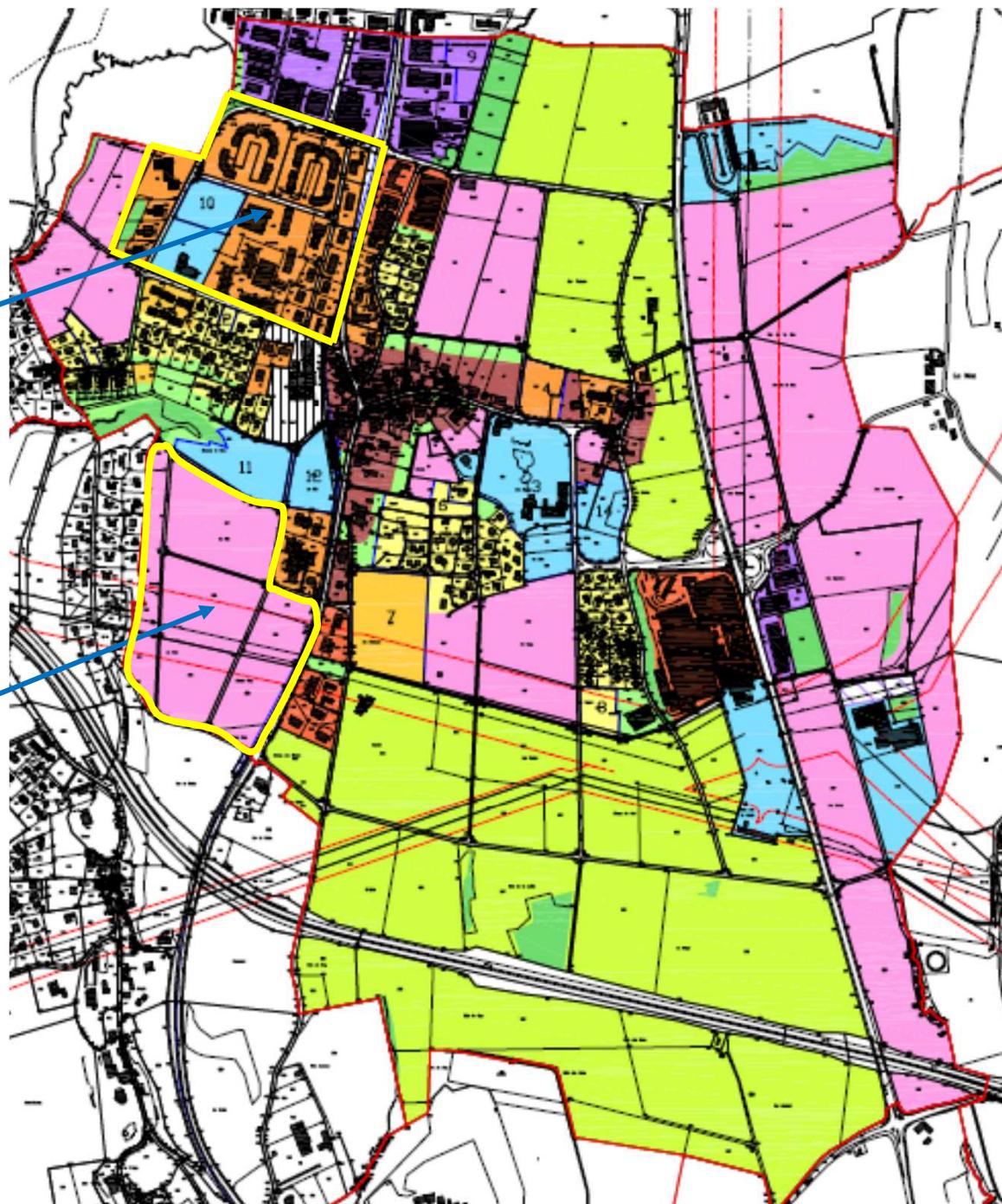
Brit / Pré-Jaquet

Périmètre 15,45 hectares,

1'500 habitants

97 hab./hectare

IUS: 0.5



1.1 Densité

Les Vernes

Périmètre 0,67 hectares

83 habitants

123 hab./hectare

IUS: 0.6

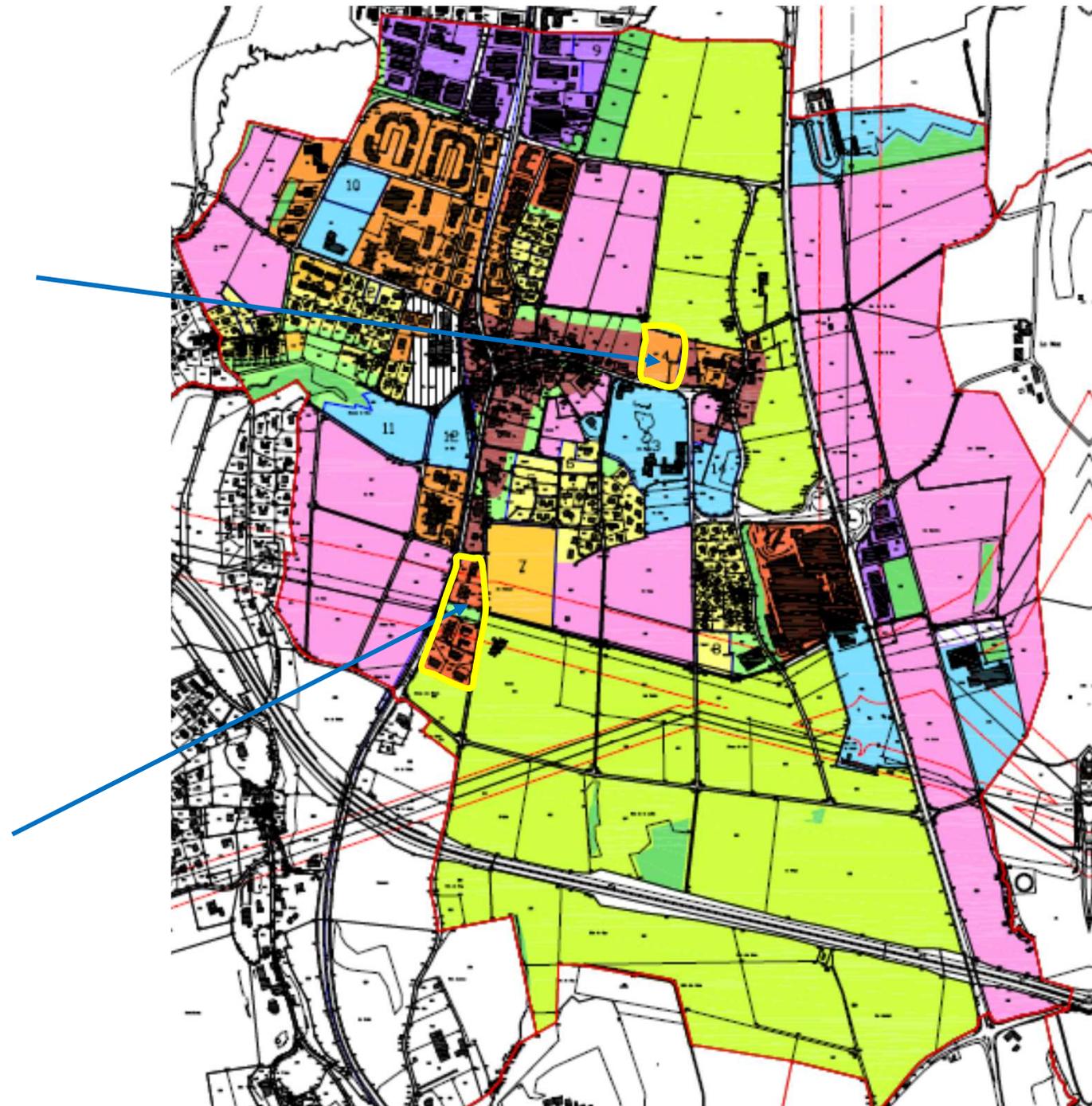
Sous-Mont

Périmètre 2,11 hectares

178 habitants

84 hab./hectare

IUS: 0.45



1.1 Le Mont



PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Mise à jour : janvier 1998



CUS : 0,8

0,8

1,2

1,2

1,2

1,2

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,8

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,4

0,35

0,35

0,35

0,35

0,35

0,35

0,35

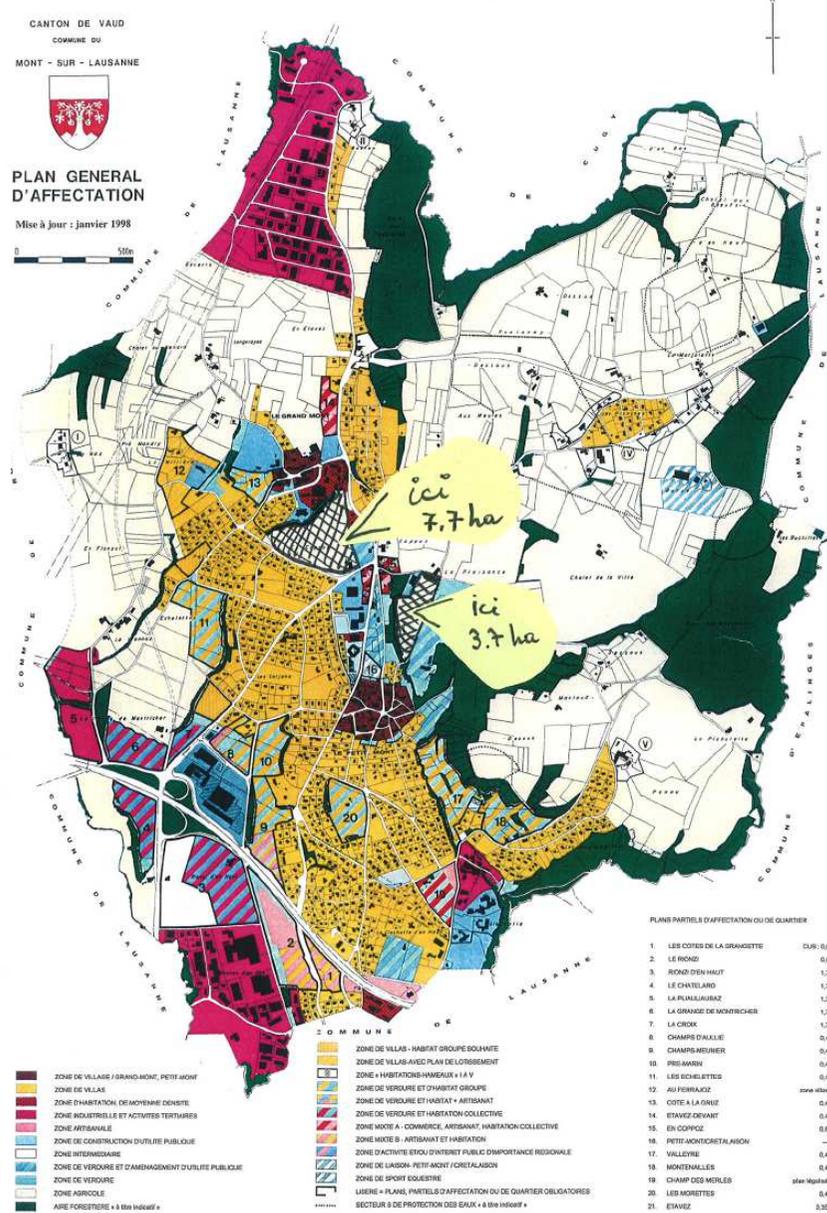
0,35

0,35

0,35

0,35

0,35



PLANS PARTIELS D'AFFECTATION OU DE QUARTIER

- | | | |
|-----|---------------------------|---------------|
| 1. | LES COTES DE LA GRANGETTE | CUS : 0,8 |
| 2. | LE RIONZI | 0,8 |
| 3. | RIONZI D'EN HAUT | 1,2 |
| 4. | LE CHATELARD | 1,2 |
| 5. | LA PLIAULIAUSAZ | 1,2 |
| 6. | LA GRANGE DE MONTRICHER | 1,2 |
| 7. | LA CROIX | 1,2 |
| 8. | CHAMPS D'AULLIE | 0,4 |
| 9. | CHAMPS-MEUNIER | 0,4 |
| 10. | PRE-MARIN | 0,4 |
| 11. | LES ECHELETTES | 0,4 |
| 12. | AU FERRAJOZ | zone villas |
| 13. | COTE A LA GRUZ | 0,4 |
| 14. | ETAVEZ-DEVANT | 0,4 |
| 15. | EN COPPOZ | 0,8 |
| 16. | PETIT-MONT/CRETALAISSON | --- |
| 17. | VALLEYRE | 0,4 |
| 18. | MONTENAILLES | 0,4 |
| 19. | CHAMP DES MERLES | plan légalisé |
| 20. | LES MORETTES | 0,4 |
| 21. | ETAVEZ | 0,35 |

Photo Rionzi



1.1 projet de PPA à Cheseaux

- 9.26 hectares
- 1200 h+e
- 130 h+e/h
- IUS 0.737



1.1 Projet de PPA à Vernand

- Surface de référence (zone à traiter par PPA) : **36'268 m2**
se subdivisant en 3 parties, à savoir :
 - Zone d'habitation de forte densité : 32'011 m2
 - Zone mixte : 3'560 m2
 - Aire forestière : 697 m2
- surface à bâtir 35'571 m2
- **Indice d'utilisation du sol moyen (IUS) : 1.46**
- surface de plancher habitable totale: 53'000 m2
- Nombre d'habitants / emplois total : 1'060
- **Nombre d'habitants / emplois / hectare : 292**
- places de stationnement / voir détail rapport Transitec 574
(536 places pour le logement / 38 places pour l'activité)

Zone mixte		
Périmètre	SPd [m2]	Nb. emplois
P1	7'200	144
total	7'200	144
Zone d'habitation forte densité		
Périmètre	SPd [m2]	Nb. habitants
P2	4'000	80
P3	10'900	218
P4	6'500	130
P5	13'000	260
P6	4'200	84
P7	7'200	144
total	45'800	916
	SPd (m2) totale	Nombre d'habitants / emplois total
	53'000	1'060



1.2 C1 PDLi, site stratégique d'intérêt cantonal de la Sauge

Est-ce que le déplacement de la zone artisanale du Marais vers la Sauge est un acquis pour la Municipalité et y-a-t-il une faisabilité de réalisation rapide de la zone artisanale de la Sauge ?

Démarches	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Plan directeur localisé	■	■	■	■						
Etudes test Sauge		■								
PPA Sauge			■	■	■					
Plan directeur communal		■	■	■						
Plan général d'affectation			■	■						
Permis de constuire Sauge							■	■	■	■
Avant-projet route de la Sauge	■	■								
Projet route de la Sauge		■	■							
Construction route de la Sauge				■	■	■	■			



1.3 Priorisation des périmètres d'urbanisation

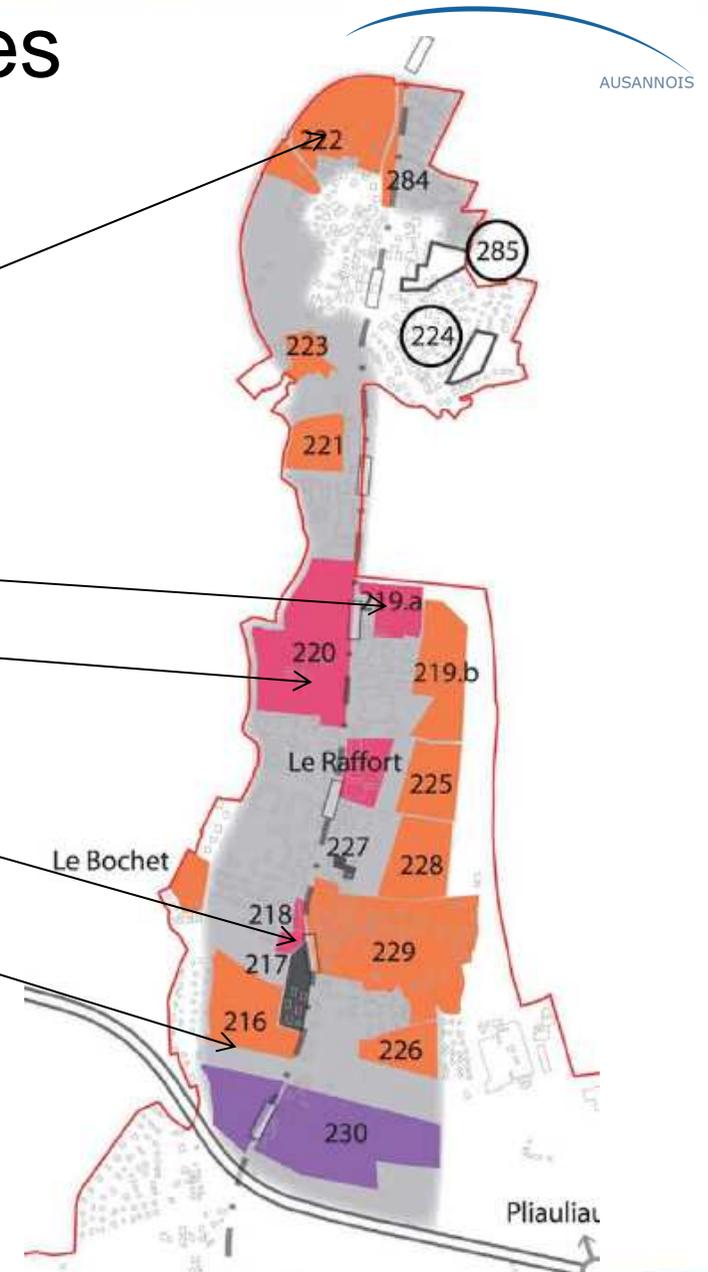
Avez-vous prévu des alternatives de développement hors du SDNL en cas de prolongation de la réalisation des projets ou de refus de certains préavis ? (ex : modification du calendrier figurant au SDNL, et mise en avant du Cousson)

- Coordination des mesures d'urbanisation et des mesures infrastructurelles, voir chantier 1, chapitre 5;
- Mesures urbanisation, voir PALM 2012 volume B;
- Mesures infrastructurelles, voir PALM 2012 volume B.

1.3 Priorisation des périmètres d'urbanisation

- 2015-2020
 - Nonceret – La Croix (1'400 h)
- 2013-2017
 - Cour-Camarès (1'000 h)
- 2015-2022
 - Camarès (3'500 h+e)
- 2015-2018
 - Pré-Jaquet (500 h+e)
- 2015-2022
 - Brit (1'000 h+e)

Avez-vous prévu des alternatives de développement hors du SDNL en cas de prolongation de la réalisation des projets ou de refus de certains préavis ? (ex : modification du calendrier figurant au SDNL, et mise en avant du Cousson)



2.3 densification des autres communes, secteurs

Puisque notre commune est potentiellement la plus touchée par la densification et qu'il est prévu une cadence toujours plus rapide du LEB ; que nous avons appris que l'étude de mise en tranchée existe et qu'elle est à disposition, nous vous prions : de nous fournir cette étude.

3.5 SYNTHÈSE DES PLANIFICATIONS A LEGALISER

Sites stratégiques et centralités principales	surfaces brutes de plancher		habitants - emplois *	
	total	%	total	%
en chiffres arrondis				
Sites stratégiques				
SDCL	200'000	2.8%	3'200	2.8%
Site A Les Fiches - Vennes - Croisettes	200'000		3'200	2.8%
SDNL	1740'300	24.1%	27'800	24.1%
Site B Blécherette - Le Rionzi	881'000		14'100	12.2%
Site C Romanel - Vernand - Cheseaux	859'300		13'700	11.9%
SDOL	4'094'800	56.7%	65'500	56.8%
Site D Hautes Ecoles - Tir Fédéral - Maladière **	750'200		12'000	10.4%
Site E1 Prilly-Sud - Malley - Sébellon	1'060'600		17'000	14.7%
Site E2 Arc-en-Ciel - Cocagne Buyère	1'513'600		24'100	20.9%
Site F Route de Cossonay	572'900		9'200	8.0%
Site G Vallaire - Venoge	197'500		3'200	2.8%
SDRM	538'900	7.4%	8'500	7.4%
Site H1 Morges Est - Lonay - Prêverenges - Denges ***	124'000		1'900	1.6%
Site H2 Morges Ouest - Tolochenaz ***	412'900		6'600	5.7%
Sous-total sites stratégiques	6'572'000	91.0%	105'000	91.0%
Centralités principales d'agglomération				
Site I Morges	87'900		1'400	1.2%
Site J Lausanne	373'400		6'000	5.2%
Site K Renens	120'000		1'900	1.6%
Site L Pully	69'500		1'100	1.0%
Sous-total centralités principales	650'800	9.0%	10'400	9.0%
Total sites stratégiques et centralités principales	7'222'800	100.0%	115'400	100.0%

* calculé selon la méthode du plan directeur cantonal 2008 (mesure A11) avec prise en compte du taux de saturation de 0.8

** hors Hautes Ecoles (EPFL, UNIL)

*** en cours de révision

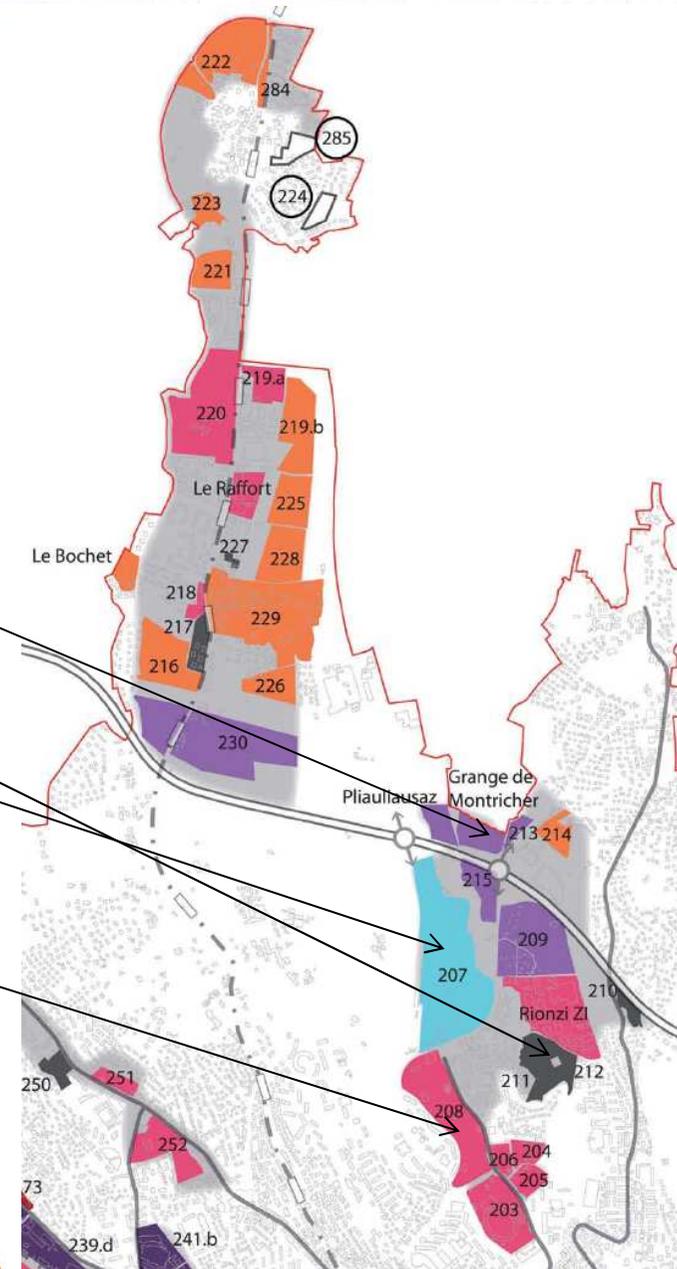
3.3 SYNTHÈSE DES PLANIFICATIONS LEGALISEES

Sites stratégiques et centralités principales	surfaces brutes de plancher		habitants - emplois *	
	total	%	total	%
en chiffres arrondis				
Sites stratégiques				
SDCL	82'700	21.5%	1'300	21.0%
Site A Les Fiches - Vennes - Croisettes	82'700		1'300	21.0%
SDNL	105'700	27.5%	1'700	27.4%
Site B Blécherette - Le Rionzi	81'500		1'300	21.0%
Site C Romanel - Vernand - Cheseaux	24'200		400	6.5%
SDOL	138'100	35.9%	2'200	35.5%
Site D Hautes Ecoles - Tir Fédéral - Maladière	76'700		1'200	19.4%
Site E1 Prilly-Sud - Malley - Sébellon	0		0	0.0%
Site E2 Arc-en-Ciel - Cocagne Buyère	7'000		100	1.6%
Site F Route de Cossonay	24'400		400	6.5%
Site G Vallaire - Venoge	30'000		500	8.1%
SDRM	28'000	7.3%	500	8.1%
Site H1 Morges Est - Lonay - Prêverenges - Denges	3'600		100	1.6%
Site H2 Morges Ouest - Tolochenaz	24'400		400	6.5%
Sous-total sites stratégiques	354'500	92.1%	5'700	91.9%
Centralités principales d'agglomération				
Site I Morges	12'000		200	3.2%
Site J Lausanne	0		0	0.0%
Site K Renens	12'700		200	3.2%
Site L Pully	5'800		100	1.6%
Sous-total centralités principales	30'500	7.9%	500	8.1%
Total sites stratégiques et centralités principales	385'000	100.0%	6'200	100.0%

* calculé selon la méthode du plan directeur cantonal 2008 (mesure A11) avec prise en compte du taux de saturation de 0.8

2.3 densification des autres communes, secteurs

- 2015-2018
 - La Croix, Champ d'Aulie, Grange de Montricher (1'250 h+e)
- 2011-2014
 - Côtes de la Grangette, Bugnon, Maillfer (1'350 h+e)
- 2015-2018
 - Terrains de sport de la Tuillière
- 2015-2022
 - Métamorphose (10'000 h+e)



2.3 densifications déposées (80%)

- Cheseaux + 1'700 habitants et emplois
- Vernand + 6'000 habitants et emplois
- Romanel + 3'800 habitants et emplois
- Romanel-Sauge + 2'400 emplois
- Le Mont + 6'000 habitants et emplois
- Lausanne Métamorphose + 9'500 habitants et emplois
- Ouest lausannois + 68'000 habitants et emplois (Renens, Crissier, Bussigny)

2.3 densification des autres communes, secteurs

Puisque notre commune est potentiellement la plus touchée par la densification et qu'il est prévu une cadence toujours plus rapide du LEB ; que nous avons appris que l'étude de mise en tranchée existe et qu'elle est à disposition, nous vous prions : de nous fournir cette étude.

- Cadence 15' mono-voie (croisements)
- Cadence 7.5' mono-voie (+ de croisements)
- Cadence 5' = double voie du Flon à Cheseaux
- La mise en tranchée n'apporte pas d'amélioration de l'efficacité du LEB. Du point de vue de la mobilité, elle ne favorise que le statut des TIM (voitures)
- Le contexte est totalement différent à l'avenue d'Echallens, une rue contenue en largeur (TIM + BHNS + LEB + MD)

2.6 C1 C1, concept mobilité

Suite à la séance publique ayant eu lieu au collège des Esserpys et au vu des réactions, la Municipalité est-elle toujours convaincue que la mise en poche de la circulation est la bonne solution et défendra-t-elle toujours cette position ?

Raffort ou Camarès, cela ne remet pas en question:

- Le concept en peigne
- Le concept Ribli, bien au contraire

2.6 C1 C1, concept mobilité

Suite à la séance publique ayant eu lieu au collège des Esserpys et au vu des réactions, la Municipalité est-elle toujours convaincue que la mise en poche de la circulation est la bonne solution et défendra-t-elle toujours cette position ?



2.8 Sauge-Lussex

Qu'en est-il du tracé de la route de la Sauge et du carrefour du Lussex ?

L'étude d'avant-projet de réalisation pilotée actuellement par le SR se base sur le tracé défini par Schopfer & Niggli dans son étude réalisée en 2008.

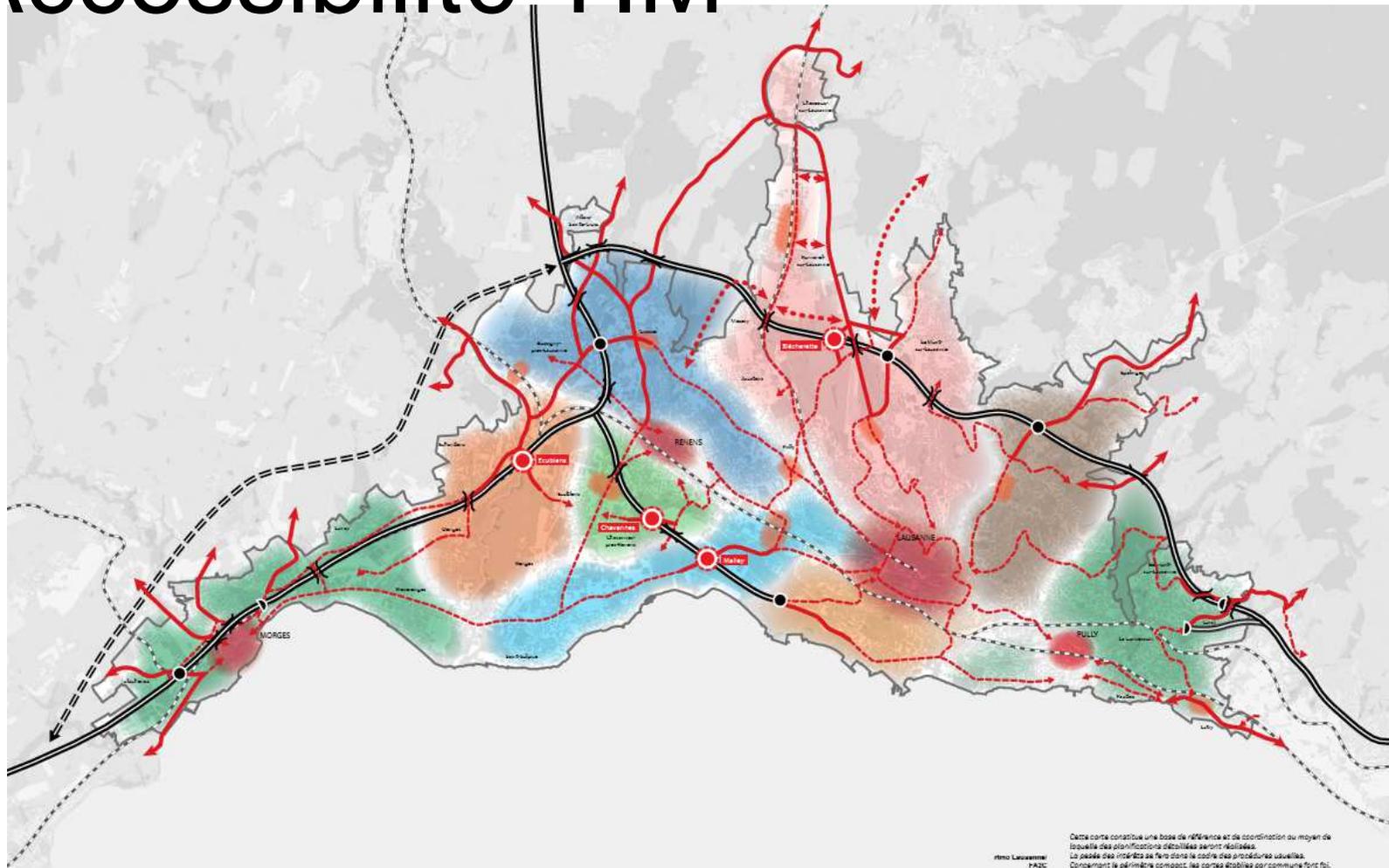
Démarches	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Plan directeur localisé	■	■	■	■						
Etudes test Sauge		■								
PPA Sauge			■	■	■					
Plan directeur communal		■	■	■						
Plan général d'affectation			■	■						
Permis de construire Sauge							■	■	■	■
Avant-projet route de la Sauge	■	■								
Projet route de la Sauge		■	■							
Construction route de la Sauge				■	■	■	■			

4.3 Planification PDcom

Comment prévoyez-vous le développement du pôle économique dans le temps ?

Démarches	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Plan directeur localisé	■	■	■	■						
Etudes test Sauge		■								
PPA Sauge			■	■	■					
Plan directeur communal		■	■	■						
Plan général d'affectation			■	■						
Permis de construire Sauge							■	■	■	■
Avant-projet route de la Sauge	■	■								
Projet route de la Sauge		■	■							
Construction route de la Sauge				■	■	■	■			

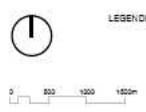
Accessibilité TIM



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. Le périmètre des infrastructures se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

rimo Lausanne
P.202

- LEGENDE:
- bassins versants des jonctions autoroutières
 - réseau autoroutier
 - jonction autoroutière existante
 - contournement autoroutier tracé indicatif
 - nouvelle jonction ou complément de jonction autoroutière
 - réseau principal d'agglomération
 - centralité principale d'agglomération
 - bassin principale de bassins versants
 - centralité secondaire
 - nouveau tronçon

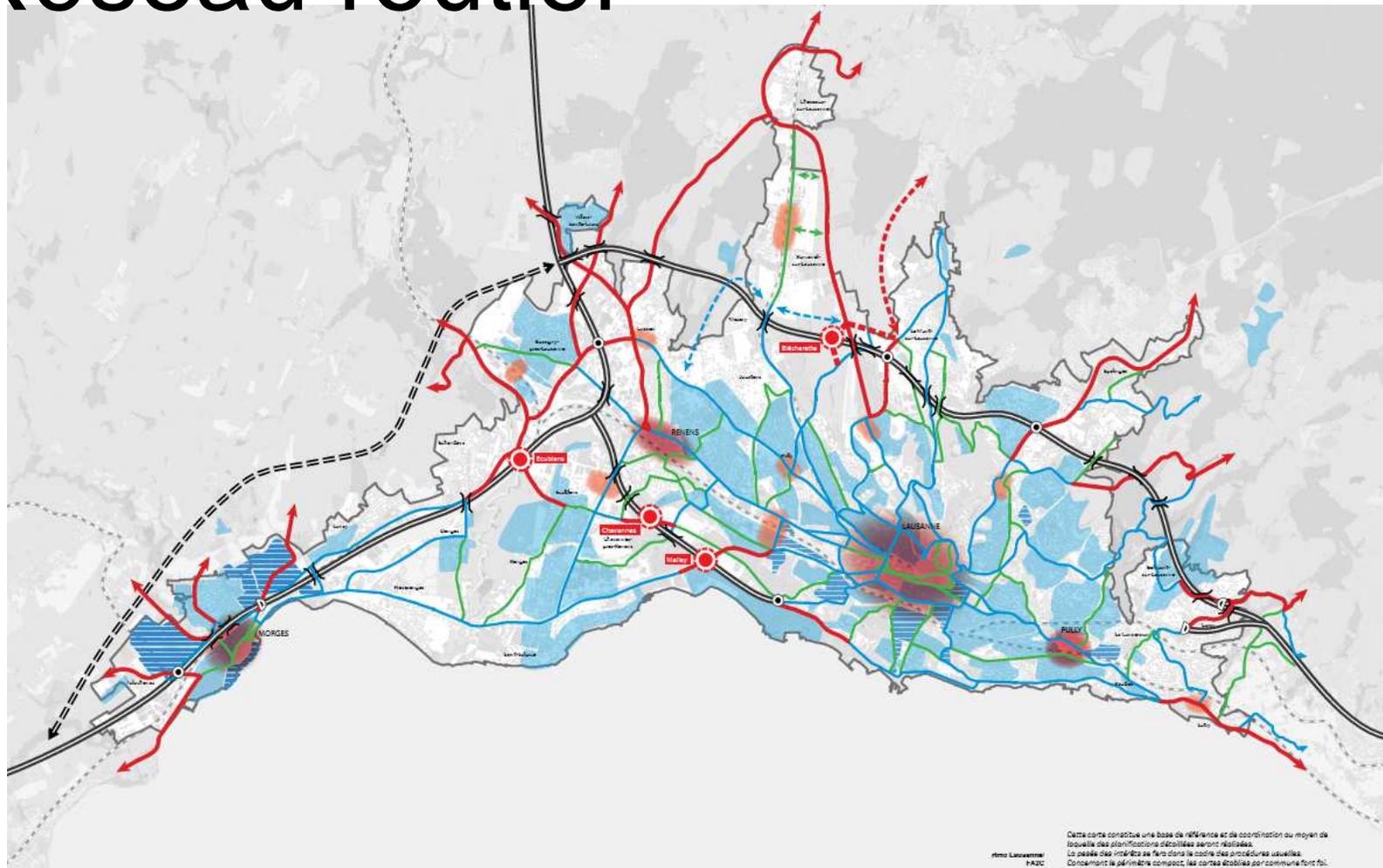


PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030
PRINCIPE D'ACCESSIBILITE EN TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISES

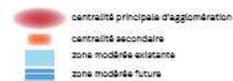
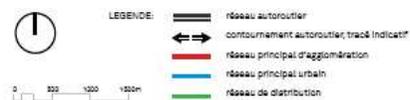
C5
Agglomération Lausanne-Morges

JUN 2012

Réseau routier



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des priorités d'interventions seront réalisées. Le passé est intégré et se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

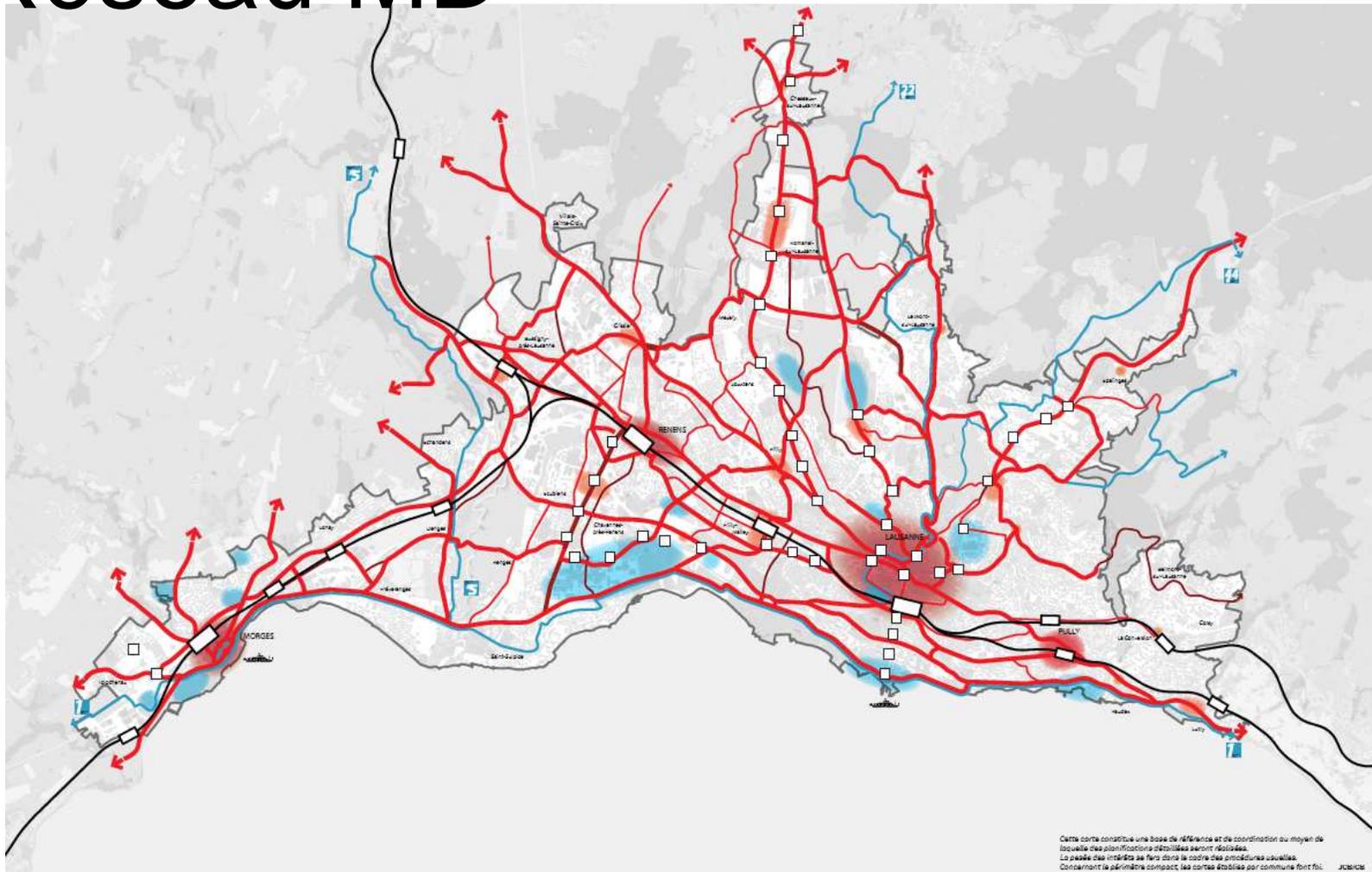


PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030
HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER

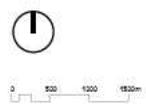
JUIN 2012



Réseau MD



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. Le passé des infrastructures de transport existantes. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi. JUROS



- LEGENDE:**
- Centralité principale d'agglomération
 - Centralité secondaire
 - Centralité locale
 - Polarité d'équipements collectifs

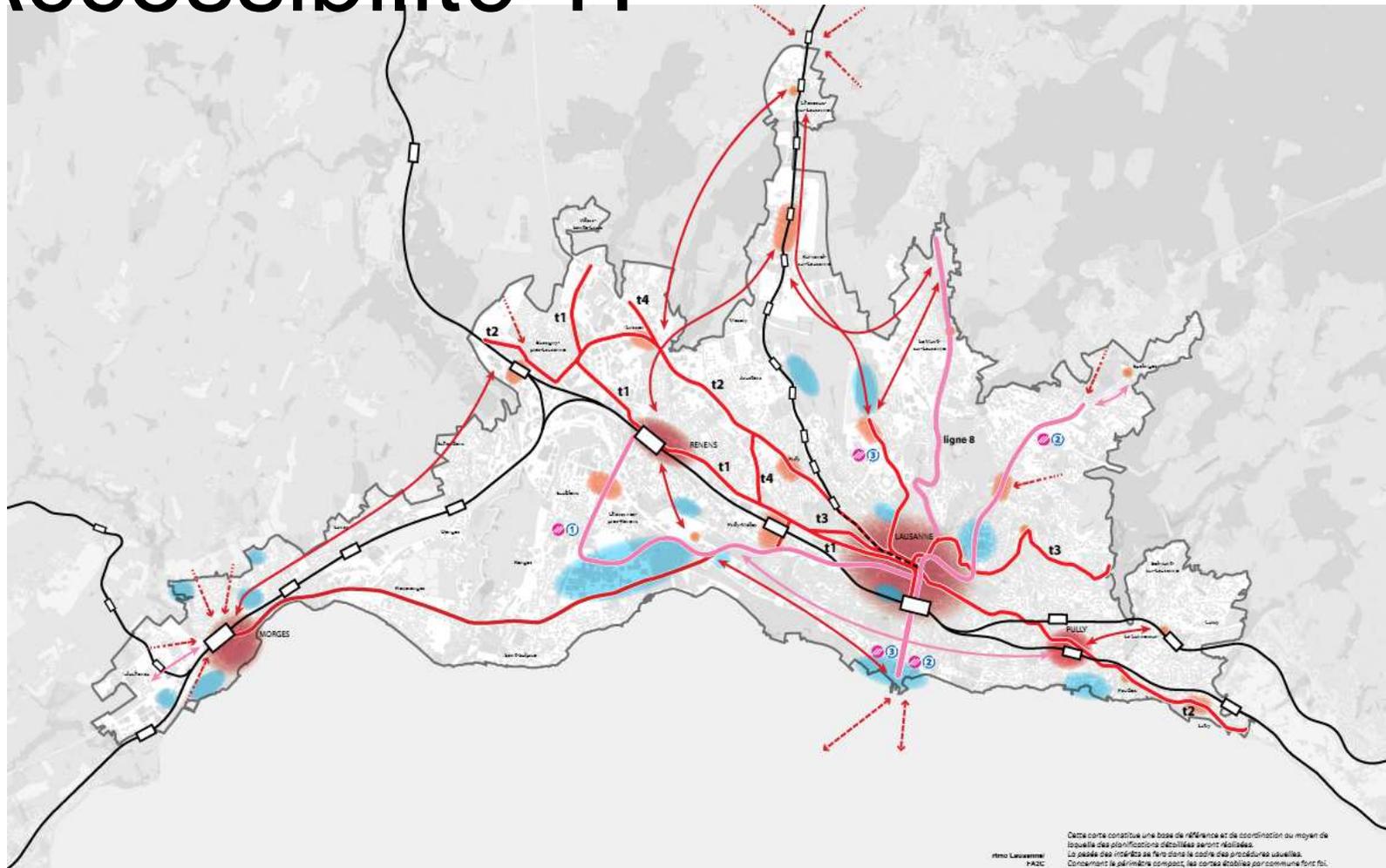
- Réseau cyclable horizon 2030**
- Réseau structurant
 - Réseau secondaire
 - Modification du réseau structurant PALM 2012
 - Modification du réseau secondaire PALM 2012
 - Réseau de loisirs y.c Suisse à vélo

- Interfaces transports publics**
- Gare CFF
 - Arrêt d'importance locale
 - Port

PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030
RESEAU CYCLABLE D'AGGLOMERATION PLANIFIE
JUN 2012



Accessibilité TP



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. Le périmètre des infrastructures se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

Atmo Lausanne
PADC

LEGENDE:

- Centralité principale d'agglomération
- Centralité secondaire
- Centralité locale
- Polarité d'équipements collectifs
- Ligne structurante existante
- Ligne structurante projetée
- Liaison secondaire existante
- Liaison secondaire projetée
- DGV
- Rattachement des lignes extérieures à l'agglomération
- Gare
- réseau axes forts (tram - BHN/S)
- micro

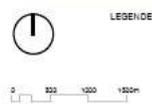
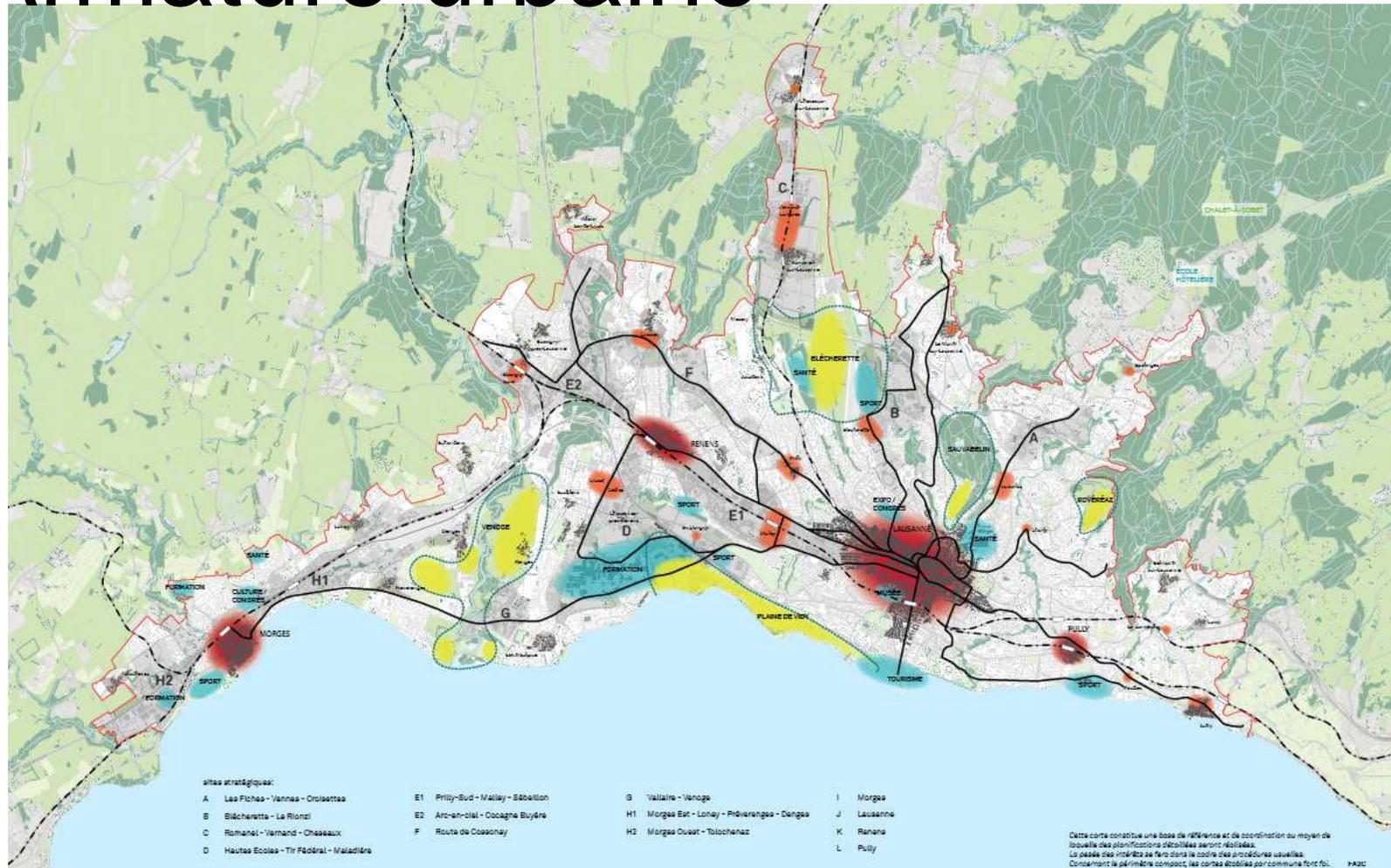
0 500 1000 1500m

PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030
PRINCIPE D'ACCESSIBILITE EN TRANSPORTS PUBLICS

JUN 2012

C3
Agglomération
Lausanne-Morges

Armature urbaine



LEGENDE:

- périmètre compact
- site stratégique d'agglomération
- niveau bâti des centres
- centre villageois historique

- réseau TP structurant
- réseau ferré et hautes

- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire
- centralité locale

- SPORT polarité d'équipements collectifs
- SPORT polarité d'équip. coll. hors périmètre compact
- PARC parc d'agglomération
- PARC parc d'agglomération hors périmètre compact

PALM 2012 - PRINCIPES URBANISATION 2020
ARMATURE URBAINE:
SITES STRATÉGIQUES, CENTRALITÉS
ET POLARITÉS



JUIN 2012

Chantier 1 synthèse



Carte de synthèse

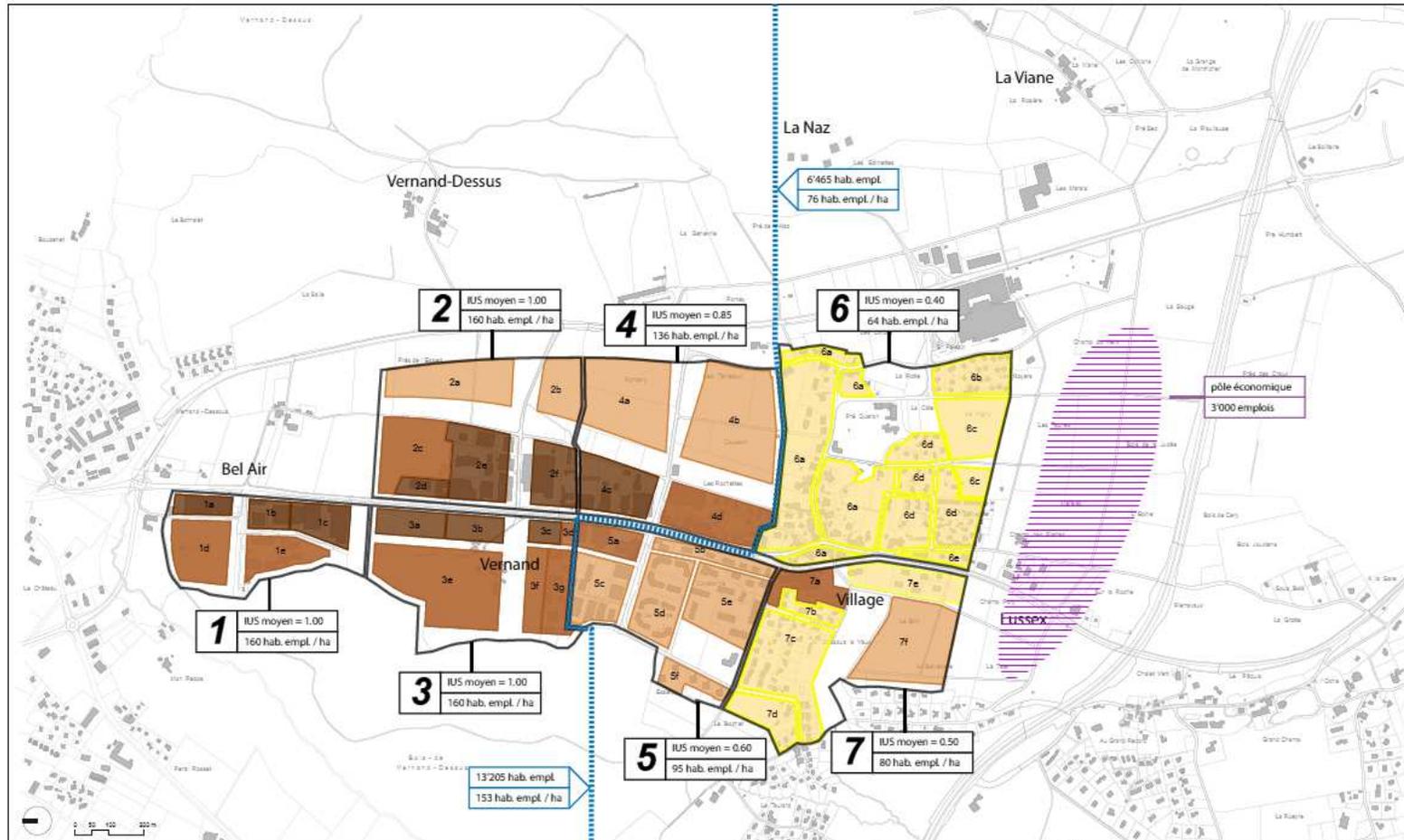
SDNL - schéma directeur du nord lausannois

chantier 1 : périmètre Lussèx - Bel Air

ETABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES ET STRATEGIE D'AMENAGEMENT

ELUSOL SA, architectes et urbanistes associés
ECOSCH SA, ingénieurs en environnement
TRANSITCO SA, ingénieurs sociaux

Chantier 1 périmètres



total habitants / emplois	19'670 hab / empl
densité humaine moyenne	115.0 hab-empl / ha
total habitants / emplois y compris pôle le Marais	22'670 hab / empl
objectif PALM / SDNL : horizon 2020	21'500 hab / empl
densité humaine de références	100 à 150 hab-empl / ha

les densités

SDNL - schéma directeur du nord lausannois
chantier 1 : périmètre Lausanne - Bel-Air
ETABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES ET STRATEGIE D'AMENAGEMENT

FLUPR SA, architecte et urbaniste associé
SCOSCH SA, ingénieur en environnement
TRANSITEC SA, ingénieurs conseils

Chantier 1 N&P



l'environnement et le paysage naturel

SDNL - schéma directeur du nord lausannois

chantier 1 : périmètre Lussex - Bel-Air

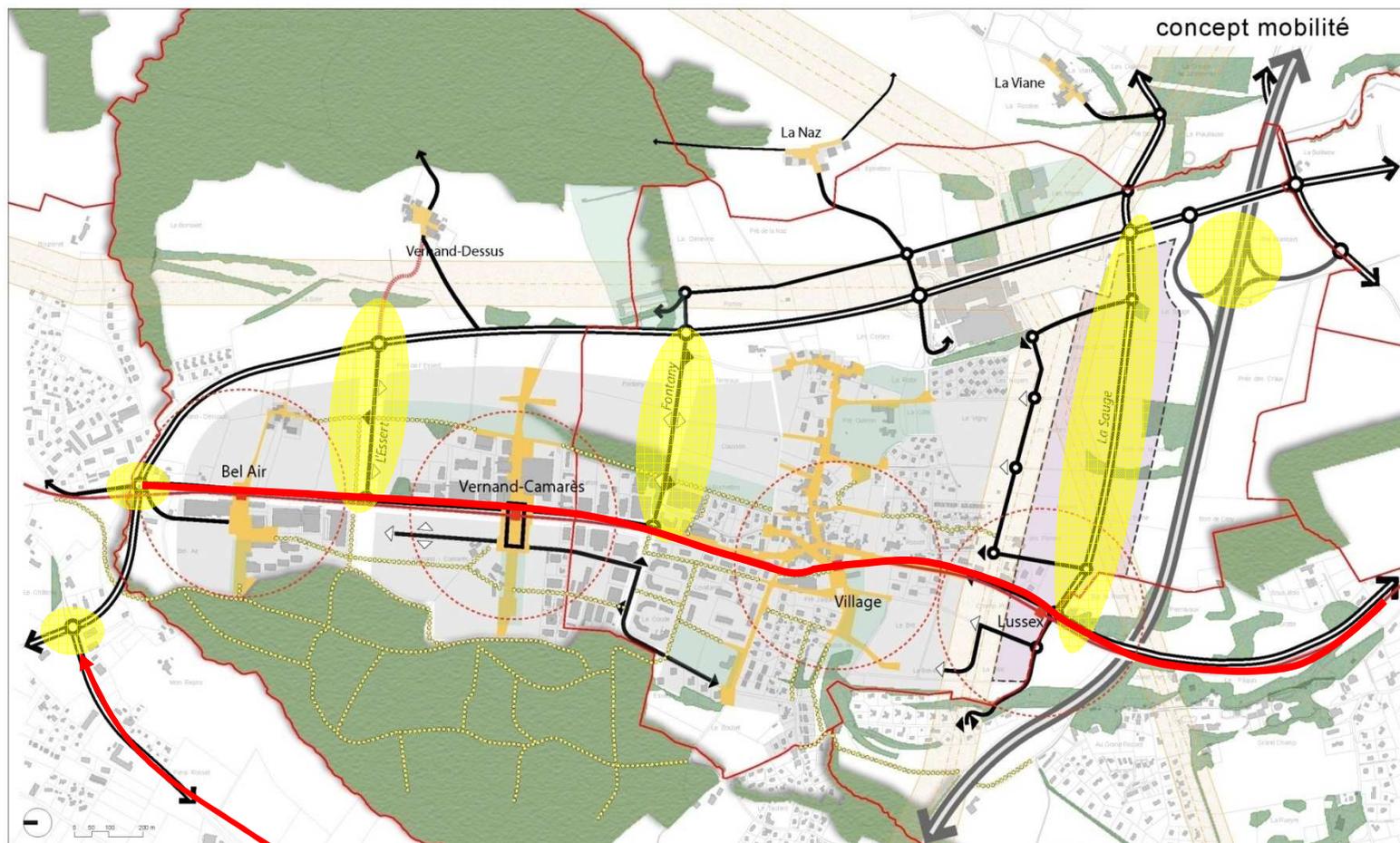
ETABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES ET STRATEGIE D'AMENAGEMENT

FLUIG SA, architecte et urbaniste associé

BOSSON SA, ingénieur en environnement

TRANSTEC SA, ingénieur conseil

Chantier 1



- LEB
- gare / périmètre 300m
- espace public, centralité urbaine
- réseau mobilité douce
- autoroute
- réseau routier principal
- desserte locale existante / à créer
- carrefour routier
- carrefour route / LEB à sécuriser

SDNL - schéma directeur du nord lausannois
chantier 1 : périmètre Lussex - Bel-Air
ETABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES ET STRATEGIE D'AMENAGEMENT

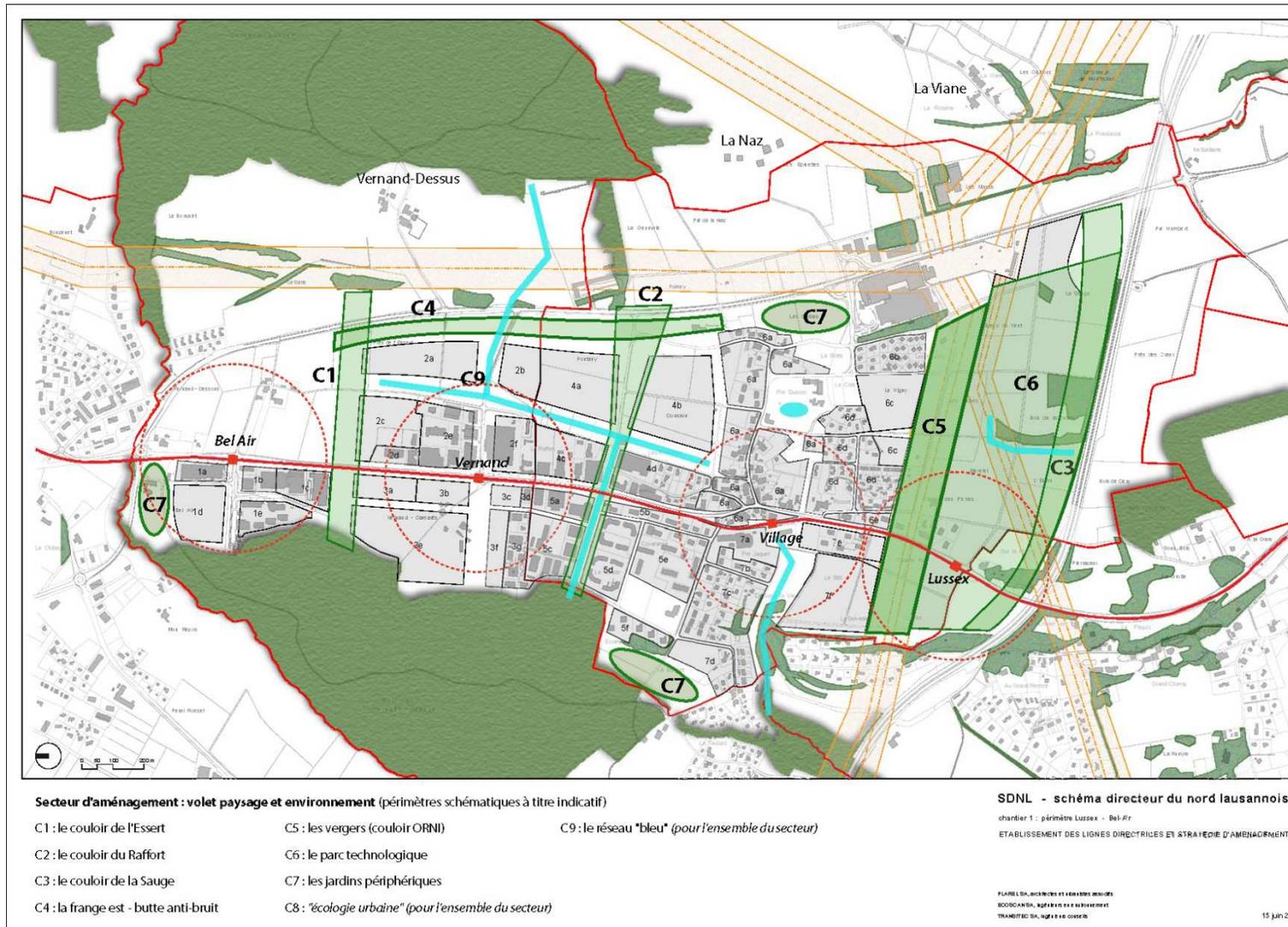
PLAREL SA, architectes et urbanistes associés
ECCOSCAN SA, ingénieurs en environnement
TRANSITEO SA, ingénieurs conseils

18 juin 2009



Agglomération
Lausanne-Morges

Chantier 1 couloirs à faune



www.sdnl.ch
www.lausanne-morges.ch

Merci de votre attention